RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 07629
Numéro SIREN : 442 395 448
Nom ou dénomination : TotalEnergies Electricité et Gaz France

Ce dépôt a été enregistré le 16/04/2024 sous le numéro de dépôt 50427

TotalEnergies Electricité et Gaz France SA

Comptes annuels 2021

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

SOMMAIRE

SOMMAIRE 2

COMPTE DE RESULTAT 3

BILAN - ACTIF 4

BILAN - PASSIF 5

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 6

NOTE 1. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES 6
NOTE 2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 12
NOTE 3. CHIFFRE D'AFFAIRES 14
NOTE 4. PRODUCTION IMMOBILISEE, SUBVENTIONS, REPRISES DE PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES 15
NOTE 5. CHARGES EXTERNES 16
NOTE 6. IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES 17
NOTE 7. CHARGES DE PERSONNEL 17
NOTE 8. AUTRES CHARGES 17
NOTE 9. RESULTAT FINANCIER 18
NOTE 10. RESULTAT EXCEPTIONNEL 18
NOTE 11. IMPÔTS 19
NOTE 12. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES 19
NOTE 13. IMMOBILISATIONS FINANCIERES 20
NOTE 14. STOCKS ET EN-COURS DE PRODUCTION 21
NOTE 15. CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION 21
NOTE 16. DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT 23
NOTE 17. CAPITAUX PROPRES 24
NOTE 18. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES 24
NOTE 19. DETTES FINANCIERES 25
NOTE 20. DETTES DIVERSES ET COMPTES DE REGULARISATION PASSIF 26
NOTE 21. ENGAGEMENTS HORS-BILAN 27
NOTE 22. SITUATION FISCALE 29
NOTE 23. LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS 29
NOTE 24. ELEMENTS RELATIFS AUX ENTREPRISES ET PARTIES LIEES 29
NOTE 25. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 30
NOTE 26. REMUNERATION DES DIRIGEANTS 30
NOTE 27. COMPTES CONSOLIDES 30
NOTE 28. EVENEMENTS POST CLÔTURE 30

COMPTE DE RESULTAT

En milliers d'euros	Notes	2021	2020
Ventes de marchandises		6 547 949	4 944 473
Production vendue - services		4 956 173	2 326 013
Chiffres d'affaires	**3**	**11 504 122**	**7 270 486**
Production immobilisée		3 790	3 586
Subventions d'exploitation	4	90 088	-
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges		42 322	312 640
Autres produits		3 117	2 803
PRODUITS D'EXPLOITATION		**11 643 438**	**7 589 515**
Achats de marchandises		6 170 746	3 958 822
Variation de stock (marchandises)	5.1	(71)	20 108
Achats de matières premières et autres approvisionnements		4 040 475	2 553 936
Variation de stock (autres approvisionnements)		(71 506)	(127 029)
Autres achats et charges externes	5.2	180 069	165 158
Achats et charges externes		**10 319 713**	**6 570 995**
Impôts, taxes et versements assimilés	**6**	**1 095 913**	**798 057**
Salaires et traitements		34 757	33 093
Charges sociales		14 466	15 069
Charges de personnel	**7**	**49 223**	**48 161**
Dotations aux amortissements sur immobilisations		108 295	84 040
Dotations aux provisions sur immobilisations		-	-
Dotations aux provisions sur actif circulant		5 788	47 232
Dotations aux provisions pour risques et charges		517	48 109
Dotations d'exploitation		**114 600**	**179 380**
Autres charges	**8**	**79 074**	**22 120**
CHARGES D'EXPLOITATION		**11 658 525**	**7 618 714**
RESULTAT D'EXPLOITATION		**(15 086)**	**(29 199)**
Produits financiers de participations		43 143	48 081
Autres intérêts et produits assimilés		120	213
Reprises sur provisions et transferts de charges		661	343
Différences positives de change		4	4
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
Autres produits financiers		-	-
PRODUITS FINANCIERS		**43 928**	**48 640**
Dotations financières aux amortissements et provisions		-	-
Intérêts et charges assimilées		14 969	7 903
Différences négatives de change		16	3
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
CHARGES FINANCIERES		**14 985**	**7 906**
RESULTAT FINANCIER	**9**	**28 943**	**40 734**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		**13 857**	**11 535**
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		94	4
Produits exceptionnels sur opérations en capital		(79)	473
Reprises exceptionnelles aux amortissements et provisions		-	-
PRODUITS EXCEPTIONNELS		**14**	**478**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		646	2 743
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		2 745	99
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		-	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES		**3 391**	**2 842**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**10**	**(3 377)**	**(2 365)**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		-	-
Impôts sur les bénéfices	**11**	-	-
BENEFICE OU PERTE		**10 480**	**9 170**

BILAN - ACTIF

En milliers d'euros	Notes	31/12/2021 Brut	Amort. et dep.	Net	31/12/2020 Net
Fonds de commerce		193 482	-	193 482	193 482
Concessions, brevets et droits similaires		36 092	(35 281)	812	3 318
Autres immobilisations incorporelles		719 932	(489 475)	230 457	192 106
Immobilisations en cours		8 967	-	8 967	10 286
Immobilisations incorporelles	**12**	**958 474**	**(524 756)**	**433 718**	**399 192**
Terrains		-	-	-	-
Constructions		-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels		-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles		17 886	(10 964)	6 921	6 881
Immobilisations en cours		2 381	-	2 381	4 287
Immobilisations corporelles	**12**	**20 267**	**(10 964)**	**9 302**	**11 168**
Participations		674 351	(13 357)	660 994	656 576
Créances rattachées à des participations		3 228	-	3 228	-
Autres immobilisations financières		2 861 433	-	2 861 433	3 280
Immobilisations financières	**13**	**3 539 012**	**(13 357)**	**3 525 655**	**659 857**
ACTIF IMMOBILISE		**4 517 753**	**(549 078)**	**3 968 675**	**1 070 217**
Matières premières, approvisionnements		265 462	-	265 462	193 957
Marchandises		56 409	-	56 409	56 338
Stocks et En-cours	**14**	**321 872**	**-**	**321 872**	**250 295**
Fournisseurs - Avances et acomptes versés sur commande	15.4	6 354	-	6 354	2 520
Clients et comptes rattachés	15.1	3 462 345	(105 917)	3 356 428	1 353 951
Autres créances	15.4	1 278 322	(13 294)	1 265 028	68 059
Créances		**4 747 021**	**(119 211)**	**4 627 810**	**1 424 530**
Valeurs mobilières de placement	16	-	-	-	-
Autres titres conférant un droit de propriété	16	-	-	-	-
Disponibilités	16	33 283	-	33 283	31 583
Charges constatées d'avance	15.2	712 703	-	712 703	469 768
Frais d'emission d'emprunt à étaler	15.3	134	-	134	232
Différences d'évaluation sur instruments de trésorerie actif					
Disponibilités et divers		**746 120**	**-**	**746 120**	**501 583**
ACTIF CIRCULANT		**5 815 012**	**(119 211)**	**5 695 801**	**2 176 408**
TOTAL ACTIF		**10 332 765**	**(668 289)**	**9 664 476**	**3 246 625**

BILAN - PASSIF

En milliers d'euros	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Capital social ou individuel		5 165	5 165
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		265 187	265 187
Réserves		924	466
Report à nouveau		147 081	138 369
Résultat de l'exercice		**10 480**	**9 170**
Subventions d'investissement		522	433
CAPITAUX PROPRES	**17**	**429 359**	**418 789**
Provisions pour risques		32 864	34 164
Provisions pour charges		3 399	2 882
Provisions pour risques et charges	**18**	**36 263**	**37 046**
Autres emprunts obligataires		113 752	125 515
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 929 257	997 658
Emprunts et dettes financières divers		6 878	24 125
Dettes financières	**19**	**2 049 887**	**1 147 297**
Clients - avances et acomptes reçus		1 362 174	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 759 532	1 117 959
Dettes fiscales et sociales		1 079 925	399 147
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		3 700	13 177
Autres dettes		117 534	45 788
Dettes diverses	**20.1**	**4 322 865**	**1 576 071**
Produits constatés d'avance	**20.2**	**2 826 103**	5 360
Différences d'évaluation sur instruments de trésorerie passif	**20.3**	-	62 061
DETTES		**9 235 117**	**2 827 835**
TOTAL PASSIF		**9 664 476**	**3 246 625**

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

TotalEnergies Electricité et Gaz France (« la Société »), est un fournisseur alternatif d'énergie pour les particuliers, les petites entreprises, les réseaux multi-sites et les collectivités locales.

Note 1. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Le règlement ANC 2018-01 du 20 avril 2018 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif à la réécriture du plan comptable général est sans incidence significative sur les comptes de la société. Les méthodes comptables appliquées pour établir cet arrêté sont identiques à celles appliquées dans le cadre de la clôture annuelle au 31 décembre 2020.

Les états financiers et les notes annexes aux états financiers sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

1.1 Utilisation d'estimations et de jugements

L'établissement des états financiers nécessite le recours par la Société à des estimations et jugements qui affectent les montants inscrits dans les états financiers et les notes annexes. En fonction de l'évolution des hypothèses considérées ou de conditions économiques différentes de celles existant à la date de clôture, les montants qui figureront dans les états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Les principales méthodes comptables au titre desquelles la Société a recours à des estimations et jugements sont : l'évaluation des provisions pour risques et charges, le chiffre d'affaires relatif à l'énergie livrée, non relevée, non facturée, la détermination des valeurs actuelles de certaines immobilisations dans le cadre de tests de dépréciation, la détermination de la juste valeur des contrats de livraison d'énergie non qualifiables de couverture

Les états financiers reflètent les meilleures estimations dont dispose la Société, sur la base des informations existantes à la date de clôture des comptes.

1.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

1.2.1 Immobilisations incorporelles

Ce poste est principalement composé de fonds de commerce, coûts d'acquisitions des clients, de logiciels et de concessions, brevets et droits similaires. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Le fonds de commerce est constitué des malis de fusion avec les entités TSF et TEGAZ ainsi que du fonds de commerce TEGAZ existant.

Les coûts d'acquisitions des clients correspondent aux dépenses externes encourues par la société et directement affectables à des contrats signés avec des clients. Ces dépenses sont principalement constituées des commissions versées aux prestataires de vente et des frais de traitement de dossier lors de l'activation. Dès lors que la Société estime que ces contrats clients généreront des avantages économiques futurs pour la société, ces dépenses sont enregistrées en immobilisations incorporelles.

Certains frais de développement de projets, principalement informatiques, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles lorsqu'ils satisfont à des conditions précises notamment sur la faisabilité technique et la façon dont l'immobilisation générera des avantages économiques futurs.

Les dépenses de recherches sont comptabilisées en charge dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

1.2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées des aménagements des locaux, du matériel informatique et du mobilier de bureau. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, y compris les frais accessoires.

Lorsque les éléments constitutifs d'un actif sont exploités de façon indissociable, l'actif est comptabilisé globalement. Si, dès l'origine, un ou plusieurs éléments ont chacun des durées d'utilité différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et fait l'objet d'un plan d'amortissement propre.

1.2.3 Amortissements

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont amorties selon le mode linéaire. Les durées d'amortissement sont fondées sur les durées d'utilité déterminées en fonction de l'utilisation attendue des immobilisations. Les principales durées d'utilité s'inscrivent dans les fourchettes suivantes :

- Coûts d'acquisitions des clients	Linéaire 4 ans
- Logiciels et autres immobilisations incorporelles	Linéaire 3 à 5 ans
- Installations générales, aménagements divers	Linéaire 3 à 10 ans
- Matériel informatique	Linéaire 3 ans
- Mobilier de bureau	Linéaire 4 ans
- Fonds de commerce	Non amorti

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées au compte de résultat dans la ligne « Dotations aux amortissements sur immobilisations ».

1.2.4 Dépréciations

A chaque clôture, la Société apprécie s'il existe des indices de perte de valeur des immobilisations. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable de l'actif immobilisé à sa valeur actuelle, définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité du bien pour l'entreprise. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle est inférieure à sa valeur nette comptable.

Les dotations aux dépréciations sont comptabilisées au compte de résultat dans la ligne « Dotations aux dépréciations sur immobilisations ».

1.3 Immobilisations financières

1.3.1 Titres de participation

Les titres de participation sont des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle sur la société émettrice et permettent d'établir des relations d'affaires. Ils sont comptabilisés initialement à leur coût d'acquisition augmenté des frais accessoires directement liés.

Une provision pour dépréciation peut être constituée sur les titres en fonction de leur valeur d'utilité à la clôture. Cette valeur d'utilité est déterminée selon des règles multicritères qui tiennent compte notamment de la situation nette des sociétés émettrices et des perspectives de rentabilité à moyen terme.

1.3.2 Créances rattachées à des participations

Il s'agit essentiellement de financements par la société des besoins de trésorerie des filiales de la société afin de permettre leur développement interne et externe. Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale. En liaison avec l'évaluation des titres de participations, une dépréciation est enregistrée lorsque la valeur d'utilité de ces créances devient inférieure à leur valeur nominale.

1.3.3 Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières comprennent principalement :

- Des dépôts de garantie versés en couverture de risques liés aux opérations réalisées sur les contrats à terme (« initial margin »). Ces dépôts sont révisés régulièrement pour les contreparties avec lesquelles la société réalise des opérations de marché. Le montant figurant au bilan correspond à la valorisation de ces dépôts au dernier jour de l'exercice ;
- Des dépôts réalisés au titre des contrats de fourniture d'électricité et de gaz auprès des contreparties de la Société, y compris envers la Caisse des Dépôts et Consignations au titre de l'Arenh ;
- Des dépôts de garantie versés dans le cadre des locations immobilières des locaux de la Société.

1.4 Stocks et en-cours

Sont enregistrés dans les comptes de stocks :

- Le stock de gaz, valorisé à l'entrée au coût moyen d'achat intégrant les frais de transport et à la sortie mensuellement selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré,
- Les certificats relatifs au mécanisme d'obligation de capacités, valorisés selon la méthode du cout unitaire moyen pondéré,
- Les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) valorisés selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Certificats de capacités

Suite à la décision de la Commission Européenne, rendue début novembre 2016 et ayant jugé compatible avec la réglementation européenne le marché de capacité proposé par la France, le mécanisme de capacité français est entré formellement en vigueur. Celui-ci se traduit à compter du 1er janvier 2017 pour les fournisseurs d'électricité, par l'obligation de disposer de certificats de capacités à hauteur des besoins de leur parc client à la pointe de consommation, et pour les producteurs d'électricité, par l'obtention de certificats, cessibles sur le marché, à mesure de leur disponibilité effective.

La société comptabilise un stock de certificats de capacité valorisé au coût unitaire moyen pondéré d'achat lorsque les certificats détenus en date de clôture comptable sont supérieurs à l'obligation et à l'inverse une dette si les volumes de certificats de capacités sont inférieurs. Cette dette est évaluée sur la base des prix de marché à la clôture.

Certificats d'économie d'énergie

La loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE) impose aux vendeurs d'énergie la promotion active de l'efficacité énergétique auprès de leurs clients. En fin de chaque période, les vendeurs d'énergie doivent justifier de l'accomplissement de leurs obligations par la détention d'un montant de certificats d'économie d'énergie (en KWh CUMAC)

équivalent à leurs obligations, calculées en fonction des ventes d'énergie réalisées sur une période définie. Les certificats sont obtenus à la suite d'actions entreprises en propre par les opérateurs ou par l'achat à d'autres acteurs ayant mené des opérations d'économies d'énergie. En cas de non-respect de leurs obligations, les vendeurs d'énergie doivent s'acquitter d'une pénalité libératoire.

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique a instauré un nouveau type de certificats d'économie d'énergie spécifiquement dédié à des actions d'économies d'énergie réalisées au bénéfice de ménages en situation de précarité énergétique.

La société comptabilise un stock de CEE valorisé au coût unitaire moyen pondéré d'achat lorsque les CEE détenus en date de clôture comptable sont supérieures à l'obligation découlant des volumes d'énergie commercialisés auprès des clients finaux et à l'inverse une dette est constatée si les volumes de CEE sont inférieurs à l'obligation cumulée de la société relative aux économies d'énergie. Cette dette est évaluée en tenant compte des CEE acquis à terme et pour le solde de l'obligation, sur la base des prix de marché à la clôture.

A la clôture, la Société prend en compte les perspectives de prix et de consommation pour déterminer la valeur probable de réalisation des stocks et comptabilise le cas échéant une dépréciation lorsque celle-ci est inférieure au coût moyen pondéré.

La société utilise également le modèle « négoce » pour les Certificats d'Economies d'Energie » destinés à TotalEnergies Marketing France. Ces dossiers sont suivis séparément du modèle « obligé ».

1.5 Créances d'exploitation

1.5.1 Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont inscrites à leur valeur nominale. Elles intègrent le montant des factures à établir relatives à l'énergie livrée, relevée et non facturée et celles relatives à l'énergie livrée non relevée et non facturée.

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation statistique qui prend en compte l'ancienneté des créances et les données historiques de recouvrement de la Société.

La Société reconnait une perte sur créance irrécouvrable dès lors qu'elle reçoit de la part de ses prestataires de recouvrement un certificat d'irrécouvrabilité ou, dans le cas d'un client professionnel, au regard des conséquences d'une procédure collective.

1.5.2 Autres créances

Les autres créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles comprennent principalement des créances liées à la taxe sur la valeur ajoutée.

Une provision pour dépréciation des autres créances est constituée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à leur valeur comptable.

1.6 Charges constatées d'avance

Dans le cadre de l'affectation d'énergie par le gestionnaire du réseau et sur la base de relèves d'index encadrant la période de consommation, des ajustements peuvent être comptabilisés en charges constatées d'avance ou en dettes fournisseurs selon le sens de ces ajustements.

Les charges constatées d'avance sont également constituées des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) facturés en cours de validation par le pôle EMMY à la date de clôture.

1.7 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées par la Société si les trois conditions suivantes sont remplies :

- il existe une obligation actuelle vis-à-vis d'un tiers (juridique ou implicite) qui résulte d'un événement passé, antérieur à la date de clôture ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Dans des cas extrêmement rares, il se peut qu'une provision ne puisse être comptabilisée par manque d'estimation fiable. Cette obligation est alors indiquée dans les notes annexes en tant que passif éventuel.

1.8 Provisions pour avantages du personnel

Conformément à l'option offerte par l'avis du Comité d'Urgence du CNC n°2000-A du 6 juillet 2000, la Société inscrit à son passif sous forme de provision les engagements accordés au personnel correspondant au versement d'indemnités de fin de carrière déterminées en fonction de la convention collective en vigueur au sein de la Société.

Il n'existe pas d'autre engagement de la Société envers le personnel susceptible de faire l'objet de provisions.

La valorisation du montant de ces indemnités est effectuée sur la base d'une évaluation actuarielle selon la méthode des unités de crédits projetées. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel, de projection de salaires qui tiennent compte des facteurs propres à la Société ainsi que de facteurs macro-économiques (taux d'inflation, taux d'actualisation, etc.).

1.9 Dettes financières et autres dettes

Les dettes financières et les autres dettes diverses de la Société sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

1.10 Opérations à terme

La Société conclut, dans le cadre de son activité, des achats et ventes à terme d'électricité, de gaz et de CO2 sur le marché de gré à gré ou sur un marché organisé (EEX, Powernext, Belpex, Ice Endex).

Ces opérations sont considérées comme des « contrats relatifs à des marchandises » et rentrent dans le cadre du règlement 2015-05 de l'Autorité des normes comptables (ANC) relatifs aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture que la Société a donc appliqué depuis le 1er janvier 2017.

La très large majorité des contrats de livraison à terme d'électricité, de gaz et de CO2, négociés par la société correspondent à des instruments éligibles à la comptabilité de couverture dans la mesure où ces contrats sont négociés dans l'objectif d'approvisionner la clientèle de la société. A ce titre :

- Aucune provision pour risque n'est constatée en cas de perte latente sur ces produits dérivés,
- Les variations de valeur latente des contrats en cours à la clôture ne sont pas comptabilisées,
- L'impact en compte de résultat de la période des dénouements des contrats négociés sur les marchés de gros réglementés est différé sur la période de livraison effective de l'énergie :

 - Les appels de marge initiaux payés sur ces contrats à terme en raison des appels de marges initiaux sont désormais comptabilisés en dépôts et cautionnement versés. La presentation diffère de celle de l'année 2020 ou les appels de marges étaient classés en disponibilités.

 Les marges initiales correspondent au paiement d'un dépôt auprès d'une chambre de compensation, qui joue le rôle d'une garantie pour sécuriser l'exécution des transactions face aux risques intra-day et de crédit. Les marges initiales sont :
 - déterminées en fonction de la volatilité, des prix de marché et de la liquidité (calcul par un algorithme de la place de marché),
 - restituées au débouclage de l'instrument.

 Les marges initiales sont versées par les sociétés qui interviennent sur des marchés réglementés pour lesquels une chambre de compensation ou clearer organise la liquidité du marché.
 - Les dépôts initiaux constituent des sorties de trésorerie temporaires.
 - Ces dépôts peuvent être soumis à rémunération et seront restitués à échéance en cash.
 - Ils ne se cristallisent jamais à travers le résultat, contrairement aux appels de marge (variance margin) reflétant la variation du MTM des instruments dérivés qui se matérialise au compte de résultat en flux opérationnel.

 - Les appels de marge dénommés variation margin et « mark to market » sont comptabilisés en produits constatés d'avance ou charges constatés d'avance. La presentation diffère également de celle de l'année 2020 ou les appels de marges étaient classés en disponibilités ou dette financière.

 Face à l'évolution rapide des cours sur les marchés à terme, les chambres de compensation réalisent des appels de marge quotidiens (variation margins). Ils ont pour but de reconstituer le dépôt de garantie d'un investisseur s'il a été entamé par un mouvement de marché significatif.

 Chaque jour, après la clôture du marché, les positions des opérateurs sont liquidées sur le papier. En cas de pertes latentes, la chambre de compensation lance un appel de marge pour que l'intervenant reconstitue sa couverture. Ce versement supplémentaire prend la forme de liquidités.

 L'appel est calculé sur la base du « cours de compensation ». Il s'agit du cours calculé à l'issue (clôture) de chaque séance de négociation ou à chaque échéance d'options ou de contrats.

 - Les dénouements techniques propres au fonctionnement des marchés réglementés (dénouement en cascade (« cascading »), ajustement de résultat (« P&L adjustment ») et compensation (« netting »)) sont comptabilisés dans des comptes de produits constatés d'avance ou charges constatés d'avance jusqu'à la date de livraison alors qu'ils étaient auparavant enregistrés au compte de différences d'évaluation sur instruments de trésorerie actif ou passif.

Les montants nominaux des contrats constituent des engagements hors bilan présenté dans la note 21 des annexes.

1.11 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se décompose entre une activité de « vente au détail » et une activité de « vente en gros ». L'activité de détail correspond à la fourniture d'énergie aux utilisateurs finaux ainsi qu'à des prestations liées à l'acheminement de cette énergie, tandis que l'activité de vente en gros représente les livraisons d'énergie sur le réseau français réalisées lors d'opérations sur un marché organisé ou de gré à gré avec d'autres opérateurs de marché.

La Société constate un produit quand :

- l'existence du contrat est acquise ;
- la livraison a eu lieu ou la prestation de service est achevée ;
- le prix est fixé ou déterminable ;
- le caractère recouvrable des créances est probable.

Pour la détermination des quantités d'énergie livrée de l'activité de détail, la Société est amenée à estimer ces quantités en se basant notamment sur :

- des profils de consommation des clients de la société ;
- des données de consommation des clients transmises par les gestionnaires de réseau ;
- des informations extérieures telles que les températures réalisées ;
- des données relatives au volume d'énergie affecté à la société par le gestionnaire du réseau.

La détermination de ces quantités s'appuie nécessairement sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur les comptes.

Pour les opérations de l'activité de gros, le chiffre d'affaires est reconnu à la date de leur dénouement à savoir à la livraison physique.

1.12 Impôts

Les impôts sont comptabilisés selon la méthode de l'impôt exigible.

Note 2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

2.1 Poursuite de la conquête commerciale

La société a continué à enregistrer au cours de l'exercice 2021 une forte croissance de son parc client.

Au 31 décembre 2021, le parc client « particuliers » en France s'établit ainsi à près de 3 457 000 sites clients en électricité et 1 212 000 sites clients en gaz, ce qui représente des progressions d'environ 14 % et 7 % par rapport aux parcs clients au 31 décembre 2020.

2.2 ARENH

Dans le cadre du mécanisme ARENH, la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) a reçu un total de demande de 160.05 TWh pour l'année 2022, alors que la loi fixe un plafond de 100 TWh par an, au

prix de 42€/MWh. La CRE a procédé à la répartition de ce volume de 100 TWh au prorata des demandes des fournisseurs formulées pour le guichet de novembre 2021, à l'exception des filiales d'EDF qui ont été intégralement écrêtées (article R336-18 du code de l'énergie et délibération de la CRE du 30 octobre 2019).

2.3 REORGANISATION PATRIMONIALE DE TOTALENERGIES SOLUTIONS FRANCE ET LIBCOM

Le 30 novembre 2021, la société TotalEnergies Electricité et Gaz France a fait l'acquisition de 100% des titres des sociétés TotalEnergies Solutions France et Libcom auprès de la société TotalEnergies Renouvelables France. Ces sociétés ont pour objet l'installation, directement ou indirectement, de tout produit ou service lié aux énergies renouvelables, principalement panneaux photovoltaïques.

TotalEnergies Solutions France et Libcom ont fait l'objet d'une décision de dissolution sans liquidation, emportant transmission universelle de son patrimoine au profit de son actionnaire TotalEnergies Electricité et Gaz France, à l'issue du délai d'opposition des créanciers, le 3 janvier 2022, et avec un effet rétroactif d'un point de vue comptable et fiscal au 1er janvier 2022.

2.4 HAUSSE DES PRIX DE MARCHE ET GEL TRV GAZ

Face à la très forte hausse des prix du gaz sur les marchés, le gouvernement a décidé de geler le niveau des TRV gaz à son niveau du 1er octobre 2021, jusqu'au 30 juin 2022, avec possibilité pour le gouvernement d'étendre cette date jusqu'au 31 décembre 2022. La CRE continuera, pendant cette période, à publier à titre indicatif les barèmes communiqués par Engie.

Le manque à gagner pour les fournisseurs sera compensé de deux manières. D'abord, le TRV, à compter de la fin du gel, inclura une composante de rattrapage, sans toutefois que le TRV ne puisse être supérieur à son niveau du 1er octobre 2021. De plus, l'article 181 de la loi de finances pour 2022 prévoit un dispositif de compensation pour les fournisseurs proposant des offres aux tarifs indexés sur les TRVG. Cette dernière compensation est conditionnée notamment au fait que l'offre du fournisseur n'excède pas le niveau du TRV.

Pour mémoire, les TRV gaz expireront au 30 juin 2023, conformément à la loi énergie-climat de 2019.

2.5 MODIFICATION DE LA DENOMINATION SOCIALE DE LA SOCIETE

L'Assemblée Générale de la Société, en date du 28 mai 2021, a voté la modification de la dénomination de la société, laquelle est passée de « Total Direct Energie » à « TotalEnergies Electricité et Gaz France ». Cette résolution a fait suite à la décision de l'Assemblée Générale des actionnaires de Total SE de changer la dénomination sociale de Total SE en « TotalEnergies SE » et de renommer le groupe Total en « TotalEnergies ». Ce changement de dénomination s'est accompagné d'une nouvelle identité visuelle, visant à ancrer la transformation de la compagnie TotalEnergies en un groupe multi-énergies.

Note 3. CHIFFRE D'AFFAIRES

En milliers d'euros	2021	2020
Ventes d'électricité aux utilisateurs finaux	2 232 536	1 986 272
Reventes d'électricité - activité de gros	1 851 863	1 285 230
Vente de gaz aux utilisateurs finaux	1 110 855	752 293
Revente de gaz, CO2 et pétrole - activité de gros	1 207 257	881 471
Contrat d'echange	1 668 491	
Fourniture d'électricité et de gaz	**8 071 002**	**4 905 266**
Facturation acheminement pour le compte de tiers - électricité	1 643 733	1 171 565
Facturation acheminement pour le compte de tiers - gaz	437 431	266 230
TCFE et autres taxes	1 087 695	781 836
Refacturation de frais aux clients	1 949	2 341
Facturation de services annexes	53 937	49 267
Ventes de CEE et certificats de capacité	128 161	39 207
Autres prestations de services	80 214	54 775
Prestation de services et autres	**3 433 120**	**2 365 220**
Chiffre d'affaires total	**11 504 122**	**7 270 486**

Le Chiffre d'Affaires « Fourniture d'électricité et de gaz » est constitué :

- de l'électricité et du gaz livrés à destination des clients finaux, essentiellement constitués de clients profilés. Les clients profilés sont des clients qui ont une consommation individuelle plus faible que les télérelèves, qui ne justifie pas la télérelève par le gestionnaire de transport ou de distribution. Leur consommation est d'abord estimée puis révisée au relevé visuel du compteur environ deux fois par an ou par télérelève pour ceux qui ont des compteurs connectés effectué.
- de l'électricité et du gaz livrés sur les marchés de gros (livraison sur les points notionnels des réseaux de transport).
- et des produits liés au contrat d'échange d'électricité contre gaz concernant les centrales CCGT.

Le poste TCFE et autres taxes est constitué principalement par les taxes douanières TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité) et TICGN (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale de Gaz Naturel) et par la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE), instaurée par la loi Nome au 1er janvier 2011 qui a remplacé les Taxes Locales. Ces taxes sont facturées au client final, mais le redevable est le fournisseur d'énergie. Dès lors il convient de faire apparaitre ces taxes en chiffre d'affaires et en impôts et taxes.

La refacturation de frais aux clients est principalement constituée de l'ensemble des frais de gestion répercutés aux clients suite à des incidents de paiements ou à des demandes des clients.

Les facturations des services annexes sont notamment composées des Options et Packs souscrits par les clients qui viennent en complément de leur contrat de fourniture d'énergie. Ces Options permettent aux clients de profiter d'avantages spécifiques (service client dédié, assurance dépannage…).

Note 4. PRODUCTION IMMOBILISEE, SUBVENTIONS, REPRISES DE PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES

En milliers d'euros	2021	2020
Production immobilisée	3 790	3 586
Subventions d'exploitation	90 088	-
Reprise de provisions pour risques et charges	1 300	300 013
Reprises de provisions coûts d'acquisition des clients	-	-
Reprises de provisions dépreciation de stock	-	-
Reprises de provisions créances douteuses	35 131	5 214
Reprises sur amortissements	-	-
Transfert de charges	5 891	7 414
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	42 322	312 640
Prestations sur taxes locales	3 094	2 564
Produits divers de gestion courante	23	238
Autres produits	3 117	2 803
Production immobilisée, reprises de provisions et transfert de charges	139 316	319 029

La production immobilisée correspond à l'activation des charges de personnel directement affectables à la production d'immobilisations pour la Société. Ce montant comprend essentiellement les charges de personnel des effectifs des services internes dédiés aux systèmes d'information.

Les transferts de charges comprennent notamment les montants compensés par la Commission de Régulation de l'Energie dans le cadre des dispositifs de Tarif de Première Nécessité (TPN) pour l'électricité, de Tarif Spécial de Solidarité (TSS) pour le gaz et de Biométhane. Depuis le 1er janvier 2018, le chèque énergie remplace les dispositifs de TPN et TSS.

La subvention d'exploitation comptabilisé dans les comptes au 31.12.2021 correspond à la compensation que la société devrait recevoir de l'Etat suite au gel du TRV gaz réalisé depuis le mois de novembre 2021.

Note 5. CHARGES EXTERNES

5.1 Achats

En milliers d'euros	2021	2020
Achats d'électricité à terme	623 447	2 084 727
Achats d'électricité spot	2 983 996	518 038
Achats gaz et CO2	2 087 630	1 288 476
Charge de réconciliation des flux électriques	(633)	6 825
Charge de réconciliation des flux gaziers	18 673	8 758
Autres frais liés aux achats d'énergie	457 591	541 616
Contrat d'echange	1 668 491	
Achats de marchandises	**7 839 194**	**4 448 439**
Variation de stock de marchandises	(71)	20 108
Variation de stock - marchandises	**(71)**	**20 108**
Acheminement électricité	1 643 733	1 286 494
Autres approvisionnements	131 869	272 318
Transport, Stockage, Distribution gaz	596 435	505 699
CSPE	(11)	(192)
Autres approvisionnements	**2 372 027**	**2 064 319**
Variation de stock autres approvisionnements	(71 506)	(127 029)
Variation de stock - autres approvisionnements	**(71 506)**	**(127 029)**
Achats	**10 139 644**	**6 405 837**

5.2 Autres achats et charges externes

En milliers d'euros	2021	2020
Charges liées aux services annexes	-	3 440
Sous-traitance	62 589	67 436
Credit bail / Location et charges locatives	4 694	4 297
Honoraires	53 325	27 975
Publicité / Communication	34 285	34 124
Frais postaux et telecom	6 662	9 342
Frais bancaires	2 237	2 052
Primes d'assurance	3 890	2 623
Autres	12 388	13 870
Autres achats et charges externes	**180 069**	**165 158**

Au cours de l'exercice, la Société a engagé des dépenses pour acquérir des clients. Une partie de ces charges constitue une immobilisation incorporelle et est inscrite à l'actif du bilan. Au cours de l'exercice, la Société est en mesure de distinguer la part des dépenses à inscrire en charges de celle à inscrire à l'actif et n'utilise donc pas un compte de transfert de charges. Au cours de l'exercice 2021, 124,8 millions d'euros d'autres achats et charges externes ont été comptabilisés en immobilisations incorporelles (représentés principalement par les charges de rémunération des distributeurs, et des prestataires de ventes externalisés, tout particulièrement des centres d'appels, concourant directement à l'acquisition de clients). Ce montant était de 116,9 millions d'euros en 2020.

Note 6. IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES

En milliers d'euros	2021	2020
Impôts et taxes sur rémunérations	421	997
Autres impôts et taxes (administration et impôts)	1 042	9 255
Constribution sociale de solidarité et autres	6 678	5 919
TCFE et autres taxes sur le chiffre d'affaires	1 087 773	781 885
Impôts et taxes	**1 095 913**	**798 057**

Le poste TCFE et autres taxes est constitué principalement par les taxes douanières TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité également appelée CSPE) et TICGN (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale de Gaz Naturel) et par la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE). Ces taxes sont facturées au client final, mais le redevable est le fournisseur d'énergie, dès lors il convient de faire apparaitre ces taxes en chiffre d'affaires et en impôts et taxes.

La variation dans les autres impôts et taxes est liée au paiement en 2020 des droits d'enregistrement suite à l'acquisition des titres de participation de la société TotalEnergies Centrale Electrique de Saint Avold.

Note 7. CHARGES DE PERSONNEL

En milliers d'euros	2021	2020
Salaires et traitements	33 796	33 093
Charges sociales	15 428	15 069
Charges de personnel	**49 223**	**48 161**

L'évolution des effectifs moyens sur les deux derniers exercices est la suivante :

	2021	2020
Cadres	424	427
Employés et agents de maitrise	119	139
Effectif moyen	**543**	**566**

Note 8. AUTRES CHARGES

En milliers d'euros	2021	2020
Pertes sur créances irrécouvrables	77 496	20 493
Autres charges de gestion	1 578	1 627
Autres charges	**79 074**	**22 120**

Les pertes sur créances irrécouvrables sont présentées nettes :

- de la compensation reçue d'Enedis correspondant à la part acheminement électricité des impayés pour un montant de 26,1 millions d'euros en 2021 et 6,1 millions d'euros en 2020.
- de la compensation reçue de GRDF correspondant à la part acheminement gaz des impayés pour un montant de 9,0 million d'euros en 2021 et 1,5 million d'euros en 2020.

Note 9. RESULTAT FINANCIER

En milliers d'euros	2021	2020
Reprises sur provisions	661	343
Revenus des comptes courants consentis aux filiales	76	934
Dividendes	43 067	47 147
Différences positives de change	4	4
Revenus des créances commerciales et comptes bancaires	73	213
Autres produits financiers	47	-
Produits financiers	**43 928**	**48 640**
Intérêts sur comptes bancaires	(4 607)	(1 454)
Intérêts sur emprunts obligataires	(4 682)	(5 536)
Intérêts sur emprunts bancaires	(5 680)	(913)
Différences négatives de change	(16)	(3)
Charges financières	**(14 985)**	**(7 906)**
Résultat financier	**28 943**	**40 734**

La tranche 2 de l'emprunt PP1 a fait l'objet d'un remboursement de 11.5 millions d'euros conformément au plan de remboursement initial.

La société a perçu en aout 2021 43,1 millions d'euros de dividendes dont 33,5 millions d'euros de TotalEnergies Renouvelables France, 9,0 millions d'euros de TotalEnergies CE Bayet et 0,5 millions d'euro de Vertigo.

Le montant des intérêts financiers a augmenté suite à une hausse d'une part des taux d'intérêts sur le prêt d'exploitation (+4,8 millions d'euros) et d'une autres part des intérêts financiers versés au titre des appels de marge-initial margin (+ 3,2 millions de euros).

Note 10. RESULTAT EXCEPTIONNEL

En milliers d'euros	2021	2020
Produit de cession des immobilisations	10	142
Subvention d'équipement	(89)	331
Reprises sur provisions et dépréciations	-	-
Reprises sur amortissements	-	-
Autres produits exceptionnels	94	4
Produits exceptionnels	**14**	**478**
VNC des immobilisations cédées	(2 745)	(99)
Dotations aux provisions et dépréciations	-	-
Dotations aux amortissements	-	-
Autres charges exceptionnelles	(646)	(2 743)
Charges exceptionnelles	**(3 391)**	**(2 842)**
Résultat exceptionnel	**(3 377)**	**(2 365)**

Le poste « VNC des immobilisations cédées » se compose la valeur nette comptable des immobilisations corporelles cédées au cours de l'exercice.

Note 11. IMPÔTS

Pour l'exercice 2021, le calcul et la décomposition de la charge d'impôt, au taux normal de 26.5%, et du résultat net de l'exercice sont présentés ci-dessous :

		Impôt							Résultat net	
En milliers d'euros	Resultat avant impôt	Théorique au taux normal	Retraitements fiscaux	Reports déficitaires propres à imputer	Reports déficitaires base élargie à imputer	Déficits et retraitements intégration	Dû au taux normal	Contributions sur l'impôt	Théorique	Comptable
Resutat courant	13 857	3 672	(25 265)	-	-	-	-	-	13 857	13 857
Résultat exceptionnel	(3 377)	(895)	-	-	-	-	-	-	(3 377)	(3 377)
Participation des salariés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments impôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	10 480	2 777	(25 265)	-	-	-	-	-	10 480	10 480

Les retraitements fiscaux correspondent principalement à la réintégration des dividendes perçus.

Au regard de son résultat fiscal déficitaire la société n'a pas payé d'IS au titre de l'année 2021 (voir note 22).

Note 12. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

12.1 Valeur brute des immobilisations incorporelles et corporelles

En milliers d'euros	31/12/2020	Aug.	Dim.	Transfert	31/12/2021
Fonds de commerce	193 482	-	-	-	193 482
Coûts d'acquisition des clients	510 208	124 828	-	-	635 036
Logiciels, autres immobilisations incorporelles	104 363	10 570	-	6 055	120 989
Immobilisations en cours	10 286	4 736	-	(6 055)	8 967
Immobilisations incorporelles	**818 340**	**140 134**	-	-	**958 474**
Installations générales, agencements et divers	5 549	422	-	-	5 971
Matériel de bureau, informatique et mobilier	9 708	2 207	-	-	11 915
Immobilisations en cours	4 287	178	(2 084)	-	2 381
Immobilisations corporelles	**19 543**	**2 807**	**(2 084)**	-	**20 267**
Immobilisations brutes	**837 883**	**142 941**	**(2 084)**	-	**978 741**

Les immobilisations incorporelles en cours au 31/12/2021 concernent essentiellement les coûts relatifs à l'installation et au paramétrage de logiciels, pour la partie qui est encore en développement.

Les immobilisations corporelles en cours au 31/12/2021 concernent les coûts relatifs à des projets d'innovation développés au sein de la société.

12.2 Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

Les amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles se détaillent ainsi :

En milliers d'euros	31/12/2020	Aug.	Dim.	Transfert	31/12/2021
Fonds de commerce	(12 413)		-	-	(12 413)
Coûts d'acquisition des clients	(322 458)	(92 278)	-	-	(414 736)
Logiciels, autres immobilisations incorporelles	(84 276)	(13 330)	-	0	(97 606)
Immobilisations en cours	-	(0)	-	0	0
Immobilisations incorporelles	**(419 148)**	**(105 608)**	-	**0**	**(524 756)**
Installations générales, agencements et divers	(1 810)	(595)	-	-	(2 405)
Matériel de bureau, informatique et mobilier	(6 565)	(1 994)	-	-	(8 559)
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	**(8 376)**	**(2 589)**	-	-	**(10 964)**
Amortissements et dépréciations	**(427 523)**	**(108 197)**	-	**0**	**(535 720)**
Dont amortissements linéaires	*(427 523)*	*(108 197)*	-	*0*	*(535 720)*
Dont amortissements dégressifs	-	-	-	-	-
Dont dépréciations	-	-	-	-	-

L'amortissement à l'ouverture de 12 413 K€ du fonds de commerce correspond au fonds de commerce existant de TEGAZ repris lors de la fusion en 2019 avec la société (ce fonds de commerce était déjà totalement amorti).

Note 13. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

13.1 Valeur brute des immobilisations financières

En milliers d'euros	31/12/2020	Aug.	Dim.	31/12/2021
Titres de participation	670 581	5 197	(1 440)	674 338
Fiducie	13	-	-	13
Titres de participation	**670 595**	**5 197**	**(1 440)**	**674 351**
Créances rattachées à des participations	-	**3 228**		**3 228**
Autres titres immobilisés	-			-
Autres prêts	136	1	(39)	98
Dépôts et garanties	3 091	2 858 190	-	2 861 281
Actions propres	54			54
Autres immobilisations financières	**3 280**	**2 858 191**	**(39)**	**2 861 433**
Immobilisations financières brutes	**673 875**	**2 866 616**	**(1 479)**	**3 539 012**

L'augmentation des titres de participation est liée d'une part à la recapitalisation de Hetty (+4 millions d'euros) et TotalEnergies Power Génération France (+1 millions d'euros) et d'autre part à l'achat des titres de participation de TotalEnergies Solution et Libcom à TotalEnergies Renouvelables France (+ 0.2 millions d'euros).

La diminution est liée à l'ajustement de prix qui a eu lieu sur la valeur de la participation de TotalEnergies centrale électrique de Saint Avold.

Les créances rattachées à des participations sont liées au prêt fait à TotalEnergies Solutions.

Les autres prêts sont des prêts accordés aux salariés pour souscrire à des actions du groupe Total dans le cadre des augmentations de capital réservées au personnel.

Les dépôts et garanties comprennent des garanties données dans le cadre de ventes réalisées dans le marché de gré à gré ou marchés organisés (appels de marge initiales). La hausse des prix de marché a eu comme conséquence une hausse tres significative des « initial margin ».

13.2 Provisions pour dépréciation des immobilisations financières

En milliers d'euros	31/12/2020	Dotation	Reprise			31/12/2021
			utilisée	non utilisée	Transfert	
Participations	14 019		-	(661)		13 357
Créances rattachées à des participations	-		-	-		-
Provisions sur immobilisations financières	**14 019**	**-**	**-**	**(661)**	**-**	**13 357**

La provision qui avait été comptabilisée sur les titres de Ijenko a été reprise suite à sa radiation du registre du commerce le 19.11.2020.

Note 14. STOCKS ET EN-COURS DE PRODUCTION

En milliers d'euros	31/12/2020	Périmètre	Aug.	Dim.	31/12/2021
Stocks de fournitures consommables -certificats de capacités	193 957		97 441	(168 022)	265 462
Stocks de marchandises - gaz	56 338		108 343	(108 272)	56 409
Stock - valeur brute	**250 295**	**-**	**205 784**	**(276 294)**	**321 872**
Dépréciation du stock de fournitures consommables	-	-		-	-
Dépréciation du stock de marchandises	-	-		-	-
Stock - valeur nette	**250 295**	**-**	**205 784**	**(276 294)**	**321 872**

Le stock de fournitures consommables est composé des certificats de capacités relatifs à l'année 2021 (4.5 millions d'euros) et 2022 pour 147,1 millions d'euros et de certificats de CEE pour une valeur de 113.8 millions d'euros.

Le stock de marchandises est constitué uniquement de gaz.

Note 15. CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION

15.1 Créances clients et comptes rattachés

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Créances clients	848 305	736 430
Clients - factures à établir	2 614 041	752 780
Créances clients et comptes rattachés - valeur brute	**3 462 345**	**1 489 211**
Dépréciation des créances clients	(105 917)	(135 259)
Créances clients et comptes rattachés - valeur nette	**3 356 428**	**1 353 951**

Concernant les factures à établir des clients, la Société propose à ses clients une offre commerciale de mensualisation des paiements (montant mensuel fixe) lui permettant de lisser ses dépenses sur l'année. Avec cette offre, la société ne facture le client qu'une fois par an lors de sa relève de compteur et effectue une régularisation du plan de mensualisation le cas échéant. Au 31 décembre 2021, la société a comptabilisé les mensualités payées par ces clients et déterminé également l'équivalent des factures qui auraient été émises pour les périodes correspondantes

La variation des provisions pour dépréciations des créances clients se présente ainsi :

En milliers d'euros	31/12/2020	Dotation	Reprise		31/12/2021
			utilisée	non utilisée	
Dépréciation des créances clients	135 259	5 788	(35 131)	-	105 917

15.2 Charges constatées d'avance

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Energie payée non encore livrée	563 844	225 879
CEE facturés non encore livrés	145 231	238 485
Charges générales diverses constatées d'avance	3 627	5 404
Charges constatées d'avances	**712 703**	**469 768**

15.3 La hausse des CCA liée à l'énergie payée non encore livrée et due au changement de presentation des appels de marge-mark to market présentée en 2020 dans la rubrique disponibilités. Frais d'émission d'emprunt à étaler

En milliers d'euros	31/12/2020	Aug.	Dim.	31/12/2021
Frais d'émission emprunt à étaler	232	-	(98)	134
Charges à répartir sur plusieurs exercices	**232**	**-**	**(98)**	**134**

Les frais d'émission d'emprunt à étaler se composent des frais d'émission d'emprunts obligataires qui sont amortis en mode linéaire sur la durée de chaque tranche.

15.4 Etat des échéances des créances

En milliers d'euros	31/12/2021	< 1 an	> 1 an
Créances rattachées à des participations	3 228	3 228	
Autres prêts	98	98	-
Dépôts de garantie	2 861 281	2 858 636	2 645
Immobilisations financières hors participations	**2 864 606**	**2 861 961**	**2 645**
Fournisseurs, avances et acomptes versés sur commande	6 354	6 354	-
Clients et comptes rattachés	3 462 345	3 462 345	-
Personnel, sécurité sociale et autres organismes sociaux	603	603	-
Etat - Taxes sur la valeur ajoutée	475 657	475 657	-
Etat - Autres impôts et taxes	411 293	411 293	-
Subventions	90 088	90 088	
Compte Courant groupe	17 782	17 782	-
Débiteurs divers	282 899	282 899	-
Créances	**4 747 021**	**4 747 021**	**-**
Charges constatées d'avance	**712 703**	**712 662**	**41**
Frais d'émission emprunts à étaler	**134**	**134**	
Total	**8 324 464**	**8 321 778**	**2 686**

15.5 Produits à recevoir

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Clients - factures à établir	2 614 041	752 780
Organismes sociaux - produits à recevoir	2	-
Etat - produits à recevoir	-	-
Divers - produits à recevoir	16 276	8 142
Produits à recevoir	**2 630 319**	**760 923**

Les produits à recevoir divers comprennent notamment :

- les montants en attente de compensation par la Commission de Régulation de l'Energie dans le cadre des chèques énergie pour l'électricité et gaz pour un montant de 0.8 million d'euros, des surcoûts liés aux achats de Biométhane pour 0.4 million d'euros,
- la part acheminement des créances irrécouvrables du quatrième trimestre 2021 en attente de compensation par Enedis et GRDF pour 9.8 million d'euros
- Le produit à recevoir d'un montant total de 5.3 millions d'euros au titre de peines et soins relatifs à des périodes antérieures au 31 décembre 2017. Il existe une provision pour risques et charges du même montant.

Note 16. DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Comptes bancaires	28 483	41 626
Appels de marge	4 800	(10 043)
Disponibilités	**33 283**	**31 583**

Note 17. CAPITAUX PROPRES

17.1 Variation des capitaux propres

En milliers d'euros	31/12/2020	Affectation résultat	Résultat de l'exercice	Variation Capital	Variation subv. Investissement	31/12/2021
Capital social	5 165	-	-	-	-	5 165
Prime d'émission	265 187	-	-	-	-	265 187
Prime de fusion	-	-	-	-	-	-
Réserve légale	466	459	-	-	-	924
Report à nouveau	138 369	8 712	-		-	147 081
Résultat de la période	9 170	(9 170)	10 480	-	-	10 480
Subv. d'investissement	433	-	-	-	89	522
Capitaux propres	**418 789**	**-**	**10 480**	**-**	**89**	**429 359**

17.2 Evolution du capital social

Le capital social est composé au 31 décembre 2021 de 51 645 587 actions ordinaires de même catégorie d'une valeur nominale de 0.1 euro chacune. Le capital social est entièrement libéré. La Société n'a émis ni autorisé aucune action de préférence.

Note 18. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En milliers d'euros	31/12/2020	Périmètre	Dotation	Reprise		31/12/2021
				utilisée	non utilisée	
Provisions pour risques	34 164		323		(1 623)	32 864
Provisions pour charges	2 882		517			3 399
Provisions pour risques et charges	**37 046**	**-**	**840**	**-**	**(1 623)**	**36 263**
Dont exploitation	*37 046*	-	*840*	-	*(1 623)*	*36 263*
Dont financier	-	-	-	-	-	-
Dont exceptionnel	-	-	-	-	-	-
Dont report à nouveau	-	-	-	-	-	-

Provision pour contrats déficitaires sur capacités d'interconnexions gazières

Une provision pour contrat déficitaire d'un montant de 31,6 millions d'euros avait été constituée durant l'exercice 2016 au titre des contrats portant sur la réservation, à compter de fin 2011, de capacités d'importation de gaz via la Belgique, pour des durées s'étendant au maximum jusqu'en 2027.

La provision a été reprise à hauteur de 0.4 millions d'euros durant l'exercice 2021. Le montant de la provision s'élève à 19.5 millions d'euros à fin 2021.

Autres provisions pour risques

Le produit à recevoir d'un montant total de 5.3 millions d'euros au titre de peines et soins relatifs à des périodes antérieures au 31 décembre 2017 a été provisionné en 2018 pour le même montant. Le montant de cette provision reste inchangé au 31 décembre 2021.

La provision pour risques de 3.3 millions d'euros reconnue dans le cadre d'un litige entre ENEDIS et la société Total Spring France a été changé au cours de l'année 2021. Le montant de la provision au 31.12.2021 est de 2.9 millions d'euros.

La provision pour risques sur les factures à établir de la société Total Spring France pour 4.3 millions d'euros reste inchangée au 31 décembre 2021.

Provisions pour charges

Les provisions pour charges correspondent aux provisions pour avantages du personnel de la Société s'élèvent à 3.4 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 2.9 millions d'euros à fin 2020.

Note 19. DETTES FINANCIERES

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Autres emprunts obligataires	**113 752**	**125 515**
Concours bancaires	1 500 347	613 717
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	**1 500 347**	**613 717**
Autres emprunts	384 197	384 008
Dettes financières diverses	51 592	24 058
Emprunts et dettes financières divers	**435 788**	**408 066**
Dettes financières	**2 049 887**	**1 147 297**

Les concours bancaires sont composés des soldes créditeurs de banques (essentiellement TotalEnergies Treasury) et des intérêts courus à payer. La hausse du solde de concours bancaires est liée à la hausse des appels de marge et aux besoins en fonds de roulement dans un contexte de hausse de prix.

Le poste « autres emprunts » comprend un emprunt auprès de TotalEnergies Treasury pour un montant de 384 millions d'euros.

Les dettes financières diverses se composent principalement des comptes courants créditeurs avec les filiales de la Société (avec TotalEnergies CE de Bayet) pour 44.7 millions d'euros en 2021 (22.5 millions d'euros en 2020).

Note 20. DETTES DIVERSES ET COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

20.1 Dettes diverses

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Clients - avances et acomptes reçus	1 362 174	
Fournisseurs	431 011	412 792
Fournisseurs - factures non parvenues	1 328 521	705 166
Clients créditeurs	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**1 759 532**	**1 117 959**
Dettes fiscales	1 062 086	383 006
Dettes sociales	17 838	16 141
Dettes fiscales et sociales	**1 079 924**	**399 147**
Dettes sur immobilisations	**3 700**	13 177
Autres dettes	**117 534**	45 788
Dettes diverses	**4 322 864**	**1 576 071**

Les autres dettes sont constituées principalement des clients créditeurs et des montants dû en raison du factoring.

20.2 Produits constatés d'avance

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Prestations de service	-	-
Franchise de loyer	630	817
Vente d'énergie	2 825 473	4 543
Produits constatés d'avance	**2 826 103**	**5 360**

20.3 Différences d'évaluation sur instruments de trésorerie - passif

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Gains & pertes enregistrés sur opérations à terme d'électricité		49 339
Pertes enregistrées sur opérations à terme de gaz		10 770
Gains enregistrés sur opérations à terme de CO2		1 952
Différences d'évaluation sur instruments de trésorerie passif	-	**62 061**

Les dénouements techniques propres au fonctionnement des marchés réglementés et réalisés au cours de l'exercice ont été comptabilisés en 2021 en produits constatés d'avance.

20.4 Ventilation des dettes par échéances

En milliers d'euros	31/12/2021	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Autres emprunts obligataires	113 752	45 752	68 000	
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	1 500 347	1 500 347		
Emprunts et dettes financières divers	435 788	51 788	384 000	
Dettes financières	**2 049 887**	**1 597 887**	**452 000**	-
Clients - avances et acomptes reçus	1 362 174	1 362 174		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 759 532	1 759 532		
Dettes fiscales et sociales	1 079 924	1 079 924		
Dettes sur immobilisations	3 700	3 700		
Autres dettes	117 534	117 534		
Dettes diverses	**4 322 864**	**4 322 864**	-	-
Produits constatés d'avance	**2 826 103**	2 825 673	**430**	-
Différences d'évaluation sur instruments de trésorerie passif	-	-		-
Total	**9 198 854**	**8 746 424**	**452 430**	-

20.5 Charges à payer

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Founisseurs - factures à recevoir	1 328 521	705 166
Dettes fiscales et sociales	17 265	10 509
Autres emprunts - Intérêts courus	986	1 060
Banque - Intérêts courus	414	309
Autres charges à payer	-	-
Charges à payer	**1 347 186**	**717 045**

Note 21. ENGAGEMENTS HORS-BILAN

21.1 Engagements d'achats et de ventes d'énergie

Afin d'ajuster ses approvisionnements et couvrir les consommations de ses clients, la Société conclut des contrats fermes ou optionnels d'achats à terme et de vente à terme d'électricité et de gaz sur le marché de gré à gré ou sur un marché organisé.

Au 31 décembre 2021 les engagements résultant de ces contrats sont les suivants :

Notionnels en k€	31/12/2021	< 1 an	> 1an et < 5ans	> 5 ans
Engagement net sur opération électricité	3 314 698	2 845 521	469 177	-
Engagement net sur opération gaz	1 258 238	1 103 400	154 838	-

Notionnels en GWh	31/12/2021	< 1 an	> 1an et < 5ans	> 5 ans
Engagement net sur opération électricité	39 871	33 516	6 355	-
Engagement net sur opération gaz	27 758	20 459	7 299	-

Notionnels en k€	31/12/2020	< 1 an	> 1an et < 5ans	> 5 ans
Engagement net sur opération électricité	1 885 220	1 543 825	341 394	-
Engagement net sur opération gaz	471 514	263 971	207 542	-

Notionnels en GWh	31/12/2020	< 1 an	> 1an et < 5ans	> 5 ans
Engagement net sur opération électricité	39 219	32 680	6 539	-
Engagement net sur opération gaz	28 986	16 184	12 801	-

Le Mark-to-Market de ces instruments est le suivant :

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Juste valeur des opérations à terme	5 730 004	306 703
Juste valeur des option d'achat	-	-

21.2 Cautions et nantissements

En milliers d'euros	31/12/2021	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Garanties Bancaires sur contrats énergie marché organisé	92 000	92 000		
Garanties Bancaires sur contrats énergie OTC	23 450	23 450		
Garanties Bancaires ARENH	81 775	-	81 775	
Garanties Bancaires liées au réseau	38 570	38 570	-	
Autres garanties bancaires	35 846	32 576	3 270	
Total	271 641	186 596	85 045	-

Les garanties bancaires sur contrats énergie marché organisé représentent des garanties émises envers les contreparties financières de la Société sur les achats et reventes à terme d'énergie.

Les garanties bancaires sur contrats énergie OTC représentent des garanties émises envers les contreparties industrielles de la Société concernant les contrats long-terme mis en place et qui couvrent principalement des garanties de paiements.

Les garanties bancaires liées au réseau correspondent aux cautions émises envers les responsables des réseaux de transport et de distribution d'énergie, pour couvrir le risque de défaut de la Société en tant qu'acteur sur les réseaux français.

21.3 Garantie émise dans le cadre du projet Landivisiau

La Société a émis le 15 juillet 2019 un cautionnement d'un montant de 275M€ au profit de la société Siemens AG dans le cadre de la signature du contrat EPC du projet Landivisiau. Cela était réduit à 32,1 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Pour rappel, la société TotalEnergies Electricité et Gaz France s'est engagée à apporter son soutien financier à sa filiale « Compagnie Electrique de Bretagne » pour la durée du projet de construction de Centrale à Landivisiau.

Note 22. SITUATION FISCALE

22.1 Intégration fiscale

Depuis l'exercice 2019 TotalEnergies Electricité et Gaz France fait partie de l'intégration fiscale de sa société mère TotalEnergies SE.

La convention d'intégration fiscale conduit les filiales du groupe fiscal à constater une charge d'impôt équivalente à celle qu'elles supporteraient en l'absence d'intégration fiscale.

22.2 Allègements de la dette future d'impôt

Le taux d'impôt retenu pour le calcul de la fiscalité différée de TotalEnergies Electricité et Gaz France est de 25.8%.

		Impôts différés	
Situation au 31/12/2021	**Base de calcul**	**Actif**	**Passif**
Déficits reportables fiscalement	**234 455**	**60 548**	-
Deficits au 31/12/2020	219 671	56 730	
Déficit fiscal 2021	14 784	3 818	

Note 23. LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

En milliers d'euros	Valeur des titres Brut	Valeur des titres Provision	% capital détenu	Capital	Autres capitaux propres	Avances consenties	Chiffres d'affaires	Résultat	Dividendes encaissés	
TotalEnergies Power Generation	18 500	(13 257)	100%	510	(35)	3 461	688	(181)	-	(1)
Direct Energie Belgium	100	(100)	100%	100	(10 295)	13 255	118	5	-	(1)
Libcom	0	-	100%	1	(118)	203	447	(31)	-	(1)
TotalEnergies Solutions	197	-	100%	95	(1 322)	3 024	2 571	(223)	-	(1)
TotalEnergies CE Bayet	44 434	-	100%	42 000	19 455	-	183 142	18 165	9 000	(1)
TotalEnergies CE Marchienne au Pont	38 280	-	100%	74 062	(11 503)	17 050	86 292	(7 770)	-	(1)
TotalEnergies Renouvelables France	386 033	-	100%	8 625	68 983	-	28 625	37 529	33 523	(1)
TotalEnergies CE Saint Avold	181 342	-	100%	17 707	142 070	-	428 702	27 023	-	(1)
Vertigo	1 250	-	25%	1 533	29 402	-	313 827	18 245	543	(2)
Hetty	4 200	-	100%	1 000	743	1 114	4 966	719	-	(1)
Cono sur	2	-	5%						-	(3)

(1) Comptes au 31/12/2021
(2) Comptes au 30/09/2021
(3) Aucun chiffre disponible

Note 24. ELEMENTS RELATIFS AUX ENTREPRISES ET PARTIES LIEES

Les éléments relatifs aux entreprises liées et entreprises associées sont les suivants :

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Titres de participations	672 889	643 576
Créances rattachées à des participations	3 228	27 456
Provision sur créances rattachées à des participations		(13 294)
Créances (nettes de provisions) clients et comptes rattachés	599 168	248 099
Autres créances	732	-
Emprunts et dettes financières divers	(1 930 541)	(1 013 897)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(597 765)	(134 325)
Ventes de marchandises	267 412	
Production vendue - services	1 685 966	
Achats de marchandises	(345 912)	
Achats de matières premières et autres approvisionnements	(1 702 999)	
Autres achats et charges externes	(13 459)	
Autres charges	(23)	
Produits financiers	42 600	934
Reprises financières sur provisions	-	343
Charges Intérêts des comptes courants groupe	(5 882)	(1 068)

Toutes les transactions significatives effectuées par TotalEnergies Electricité et Gaz France avec des parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

Note 25. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Au titre de l'exercice 2021, les honoraires des commissaires aux comptes se sont élevés à 1.2 million d'euros

Note 26. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Pour l'année 2021, la rémunération globale des dirigeants s'est élevée à 2 400 835 €.

Note 27. COMPTES CONSOLIDES

La Société est consolidée dans les comptes de la société TotalEnergies SE, sise 2 Place Jean Millier - 92400 Courbevoie.

Note 28. EVENEMENTS POST CLÔTURE

Les opérations militaires en Ukraine qui ont commencé le 24 février 2022 et les sanctions prises contre la Russie par de nombreux Etats ont impacté de manière directe ou indirecte l'activité de l'entreprise notamment par la hausse des cours du prix de l'énergie. La société a adapté la gestion de ses opérations dans le strict respect des sanctions européennes.

Ce contexte particulier ne remet pas en cause l'arrêté des comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2021 selon le principe de continuité d'exploitation : la société générant suffisamment de flux de trésorerie ou sa capacité de financement (en propre ou par le bénéfice de la centralisation de la trésorerie de la Compagnie TotalEnergies) pour gérer ses besoins de trésorerie pour les 12 prochains mois.

TotalEnergies Electricité et Gaz France
Société Anonyme au capital de 5 164 558,70 €
Siège social : 2 bis, rue Louis Armand
75015 Paris
442 395 448 RCS Paris

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
EN DATE DU 07 JUIN 2022

PROCES-VERBAL

EXTRAIT

Le 07 juin 2022,
A 10 heures,

[...]

1ÈRE RESOLUTION
(*Approbation des comptes sociaux et des charges non déductibles de l'exercice clos le 31 décembre 2021*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code, qui s'élèvent à un montant global de 116 442 euros. L'exercice 2021 étant déficitaire d'un point de vue fiscal, la réintégration de ces dépenses n'a pas entraîné de charge d'impôts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires.

2ÈME RESOLUTION
(*Affectation du résultat de l'exercice*)

L' Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes, constatant que le résultat net de l'exercice 2021 se traduit par un bénéfice comptable de 10 480 176,04 euros et que le report à nouveau bénéficiaire s'élève à la somme de 147 080 829,57 euros décide, sur la proposition du Conseil d'administration d'affecter le bénéfice de la manière suivante :

(i) Affectation au poste « Report à nouveau » pour un montant de 10 480 176,04 euros portant le montant du report à nouveau à 157 561 005,61 euros

Il est précisé qu'aucun versement de dividende ne sera effectué par la Société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires.

3ÈME RESOLUTION

(*Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve expressément les termes de ce rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires.

[...]

5ÈME RESOLUTION

(Pouvoirs pour les formalités)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, confère tous pouvoirs à tout porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité ou autres qu'il appartiendra.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires.

[...]

Pour extrait, copie certifiée conforme

Franck Schmiedt,
Directeur Général

TotalEnergies Electricité et Gaz France
Société Anonyme au capital de 5 164 558,70 euros
Siège social : 2bis, rue Louis Armand 75015 Paris
442 395 448 R.C.S. Paris

Rapport de gestion et de gouvernement d'entreprise

TotalEnergies Electricité et Gaz France

Exercice 2021

I. SOMMAIRE

I. SOMMAIRE 2

I. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE 4

1.1. Evolution de l'activité de la société 4

1.2. Activité des principales filiales et des sociétés contrôlées par branches d'activité 6

1.3. Faits marquants survenus au cours de l'exercice 8

II. EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE 11

III. INVESTISSEMENT ET ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT .. 12

IV. PERSPECTIVES 12

4.1 Principaux risques et incertitudes 13

4.1.1 Les risques règlementaires et juridiques 13

4.1.2 Les risques relatifs à l'activité de la société 13

4.1.3 Autres risques 15

4.2 Dispositif de contrôle interne 15

4.3 Evolution prévisible de la situation de la société et perspectives d'avenir 16

V. FILIALES ET PARTICIPATIONS 16

5.1 Prises de participations 18

5.2 Cession de participations 18

VI. SUCCURSALES ET ETABLISSEMENTS SECONDAIRES 18

VII. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS 19

7.1 Comptes sociaux 19

7.2 Résultat de l'exercice et analyse de l'évolution des résultats 20

VIII. INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT 21

IX. AFFECTATION DU RESULTAT 22

9.1 Proposition d'affectation du résultat 22

9.2 Dividendes : montant - acompte sur dividendes - régime fiscal des dividendes 22

9.3 Dividendes : rappel des distributions lors des trois derniers exercices - 22

9.4 Capitaux propres 22

9.5 Dépenses non déductibles fiscalement 23

9.6 Prets interentreprises consentis à moins de trois ans consentis par la société 23

X. TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES 23

XI. REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL 24

XII. COMMISSAIRES AUX COMPTES 24

12.1 Contrôle des commissaires aux comptes 24

12.2 Situation du mandat des commissaires aux comptes 25

XIII. MANDATAIRES SOCIAUX 26
13.1 Composition du Conseil d'administration - Liste des mandats sociaux 26
13.2 Situation des mandats des administrateurs 26
XIV. CONVENTIONS 27

RAPPORT DE GESTION
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la société TotalEnergies Electricité et Gaz France (la « **Société** ») au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

PARTIE I : ACTIVITE DE LA SOCIETE

I. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Le groupe TotalEnergies Electricité et Gaz France (« **PGE France** ») constitué de la société TotalEnergies Electricité et Gaz France, de ses filiales et de toute société entrant dans son périmètre fonctionnel, est un acteur global sur le marché de l'énergie (électricité et gaz) en France. PGE France intervient sur tous les segments de ce marché (clients particuliers, professionnels, entreprises et collectivités) et poursuit une stratégie d'intégration verticale pour être présent sur toute la chaîne de valeur, de la production jusqu'aux services liés à l'énergie au sein du foyer.

L'essentiel de l'activité de PGE France est porté directement par la Société. Les développements ci-après concernent avant tout l'activité de la Société (section 1.1.), l'activité des filiales principales étant plus spécifiquement décrite dans le cadre du présent rapport de gestion à la section 1.2. L'organigramme de PGE France vous est présenté en Annexe.

1.1. EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Premier acteur alternatif français de l'énergie, la société TotalEnergies Electricité et Gaz France est l'un des premiers opérateurs indépendants sur le marché français de la fourniture d'électricité et de gaz naturel.

L'ambition de la Compagnie TotalEnergies, actionnaire à 100% de la Société, est de devenir la major de l'énergie responsable et de fournir au plus grand nombre une énergie plus abordable, plus

disponible et plus propre. La Société est rattachée au secteur Integrated Gas, Renewables & Power de la Compagnie qui porte l'ambition de TotalEnergies dans les activités en croissance des chaînes intégrées du gaz et de l'électricité bas carbone, ainsi que dans les activités contribuant à la neutralité carbone.

Cette ambition s'est notamment accompagnée par la mise en place en 2019 d'une organisation pour les activités de commercialisation d'électricité et de gaz en France en regroupant au sein d'une même entité juridique et sous une seule organisation rebaptisée TotalEnergies Electricité et Gaz France, les activités de Direct Energie d'une part, et de Total Spring France et de Total Energie Gaz, filiales de la Compagnie TotalEnergies, d'autre part.

Au 31 décembre 2021, le parc clients de la Société s'élevait ainsi à 5,4 millions de sites clients en France, contre environ 4,9 millions de sites en France au 31 décembre 2020.

ACTIVITE DE VENTE D'ENERGIE

L'activité « Commerce » de la Société recouvre la commercialisation d'offres de fourniture d'électricité et de gaz, ainsi que des prestations de services à valeur ajoutée à destination des consommateurs particuliers, professionnels, des entreprises et des collectivités locales.

Pour atteindre ses objectifs et pour répondre au mieux aux attentes de ses clients, l'activité « Commerce » s'est organisée autour de deux directions commerciales, l'une dédiée aux clients particuliers et l'autre aux clients professionnels, entreprises et collectivités locales. Ces directions s'appuient sur la direction de la relation client qui a pour mission d'assurer le bon déroulement du parcours client tout au long de sa présence chez TotalEnergies Electricité et Gaz France (relation client, fidélisation, activation, facturation, relance, etc.).

- **Les clients particuliers**

La Direction « Commerciale Particuliers » a pour mission la commercialisation d'offres de fourniture d'électricité et de gaz, ainsi que des prestations de services à valeur ajoutée à destination des consommateurs particuliers. A la fin de l'exercice 2021, la Société fidélisait près de 4,7 millions de clients particuliers, contre 4,2 millions au 31 décembre 2020. La Société se positionne ainsi comme le troisième acteur français sur ce secteur d'activité.

La Société développe des offres compétitives et des services innovants pour répondre aux questions et aux besoins des clients afin que le consommateur soit au centre de la révolution de l'énergie et coconstruise avec la Société une énergie mieux consommée.

- **Les clients professionnels et grands comptes**

La Direction commerciale BtoB est structurée autour d'équipes spécialisées par typologie de clients : professionnels, entreprises et collectivités.

Les clients professionnels (artisans, commerçants, professions libérales et PME, comptant moins de 20 sites) sont la cible commerciale historique de TotalEnergies Electricité et Gaz France. La gamme

destinée aux professionnels comporte des offres d'électricité, de gaz naturel et des offres « duales » (électricité + gaz).

Les équipes Mid Market ont en charge les clients qui comptent de 20 à 100 sites. Ce sont des entreprises de type PME, petit industriel, ou petit tertiaire ayant un réseau de sites techniques, de boutiques ou d'agences, etc. Les offres pour ce segment sont sur mesure, ce qui signifie que chaque élément du prix peut se négocier fixe ou indexé.

L'équipe Grands Comptes traite les sociétés ayant 100 sites et plus. TotalEnergies Electricité et Gaz France compte de très nombreux clients dans ce segment, car la Société apporte une véritable expertise sur la gestion de ces clients « multi-sites », notamment pour les comptes regroupant plusieurs milliers de sites. Les offres sont toujours construites sur mesure, en fonction des caractéristiques techniques des sites, de l'usage de l'énergie et des besoins de gestion du client.

La direction commerciale compte aussi une équipe commerciale spécialisée et dédiée aux collectivités locales et aux établissements publics. Elle est rompue aux procédures de marché public et accompagne les collectivités dans leur démarche de mise en concurrence des postes énergie. Elle répond aux appels d'offres publics portant sur la fourniture d'électricité et de gaz naturel.

Pour finir, il y a une dernière équipe qui s'occupe de la gestion de nos partenaires de ventes (exclusifs ou non, sur le terrain ou en télévente) qui ont la possibilité d'adresser quasiment l'intégralité du marché avec des offres standards et sur mesure.

ACTIVITE DE NEGOCE ET D'OPTIMISATION

L'activité de négoce et d'optimisation de PGE France est réalisée par la direction « Energie » qui a pour missions principales, pour l'électricité et le gaz :

- de procéder aux actions de couverture sur les marchés des expositions générées par l'activité de fourniture et d'assurer à chaque instant l'équilibre entre les injections et les soutirages d'énergie sur les réseaux ; et
- d'optimiser les actifs en portefeuille (actifs de production électrique en gestion, stockages de gaz naturel, capacités d'interconnexions, flexibilités contractuelles, etc.).

1.2. ACTIVITE DES PRINCIPALES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES PAR BRANCHES D'ACTIVITE

Nous vous présentons dans les développements ci-après l'activité des principales filiales de la Société.

ACTIVITE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE D'ORIGINE THERMIQUE

L'un des axes stratégiques de PGE France est l'activité de développement et l'exploitation d'installations de moyens de production d'électricité utilisant la technologie des cycles combinés gaz qui est déployée au sein des filiales de production de PGE France.

- **Le parc installé**

Le 30 décembre 2015, la Société a acquis sa première centrale à gaz située à Bayet et détenue par la société TotalEnergies– Centrale Electrique Bayet, en exploitation commerciale depuis juillet 2011, pour un montant s'élevant à près de 45 millions d'euros. Cette centrale dispose d'une capacité installée d'environ 400 MW et d'un rendement à neuf d'environ 57% sur Pouvoir Calorifique Inférieur. En 2021, la centrale de Bayet a produit 1,2 TWh d'électricité contre 1,6 TWh en 2020.

Un an plus tard, le 30 décembre 2016, la Société poursuivait son intégration verticale en annonçant l'acquisition de 100% des titres de la société Marcinelle Energie, renommée TotalEnergies – Centrale Electrique Marchienne-au-Pont pour un montant de près de 36,5 millions d'euros en valeur d'entreprise. Marcinelle Energie, ancienne filiale belge du groupe italien Enel, détient et exploite une centrale à cycle combiné gaz de 400MW à Marchienne-au-Pont en Belgique. En 2021, la centrale de Marchienne-au-Pont a produit 0,8 TWh contre 1,5 TWh en 2020.Avec ces deux centrales, PGE France a confirmé sa stratégie d'intégration verticale avec une capacité globale de production de plus de 800MW. Cette présence renforcée à l'amont et à l'aval permet une meilleure couverture des conditions d'approvisionnement des parcs clients en France et en Belgique.

Depuis le 1er octobre 2019, les centrales thermiques de Toul et Pont-sur-Sambre, détenues à 100% par TotalEnergies SE, ont migré dans le périmètre d'équilibre de TotalEnergies Electricité et Gaz France, dont elles dépendent désormais fonctionnellement. TotalEnergies Electricité et Gaz France agit ainsi sur les marchés pour leur compte, leur permettant de bénéficier dès lors de l'accès aux marchés de gros de l'énergie et de son expertise en matière de gestion et d'optimisation de l'énergie. En 2021, la centrale de Toul a produit 1,5 TWh contre 1,4 TWh en 2020, et la centrale de Pont-sur-Sambre 1,5 TWh contre 1,8 TWh en 2020.

Plus récemment, PGE France a continué l'accroissement de son parc avec l'acquisition de la société Kernaman, devenue depuis TotalEnergies– Centrale Electrique Saint-Avold, le 1er octobre 2020. Cette société détient deux centrales à cycle combiné gaz d'une puissance globale de 828 MW, installées à Saint-Avold en Moselle. En 2021, les centrales de Saint Avold ont produit 1,9 TWh.

- **Le parc en développement**

PGE France, via sa filiale Compagnie Electrique de Bretagne, est fier de développer un projet de cycle combiné gaz à Landivisiau (Finistère), issu d'un appel d'offres et qui se trouve en phase finale de développement.

Ce projet, partie intégrante du Pacte Electrique Breton, bénéficiera d'une prime de capacité annuelle indexée de 94 k€ / MW disponible sur une durée de 20 ans, prime qui garantit la rémunération de la capacité (elle ne sera pas cumulée avec la rémunération issue du futur marché de capacité) et qui viendra en complément des revenus tirés du marché de l'énergie. Conformément aux termes de l'appel d'offres et au Code de l'Energie, le 8 novembre 2018, la Compagnie Electrique de Bretagne a conclu avec la société EDF SA un « contrat de rémunération de la disponibilité du cycle combiné à gaz

de Landivisiau ». Au titre de ce contrat, la prime de capacité est due depuis le 6 novembre 2021, date de la mise en service industrielle de la centrale.

La Société a été autorisée le 10 janvier 2013 par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie à exploiter la centrale (autorisation ministérielle d'exploiter). Le 6 mai 2015, le préfet du Finistère lui a par ailleurs délivré un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter relevant du régime des installations classées pour la protection de l'environnement. Ces deux autorisations ont été définitivement validées par le Conseil d'Etat dans deux décisions du 15 novembre 2021.

Le préfet du Finistère a quant à lui autorisé CEB à construire la centrale par arrêté du 9 septembre 2014. Cet arrêté a été confirmé par le tribunal administratif de Rennes le 23 juin 2017 et est dorénavant définitif. Puis la société CEB a obtenu le 30 janvier 2015 l'arrêté de dérogation d'espèce protégé (CNPN) permettant de déplacer les habitats de certaines espèces présentes sur le site.

Après une phase de travaux démarrée à l'été 2019, la centrale a été réceptionnée le 31 mars 2022.

Par ailleurs, mi-avril 2022, Compagnie Electrique de Bretagne a finalisé le refinancement des coûts du projet auprès de quatre établissements bancaires pour un montant de 288 millions d'euro.

Le 26 avril 2022 TotalEnergies Power Generation France a cédé 50% du capital de la société au fond d'investissement Asterion Industrial Partners.

ACTIVITE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE D'ORIGINE RENOUVELABLE

La société TotalEnergies Renouvelables France, filiale majoritairement détenue par la Société, porte le développement, l'exploitation et la maintenance d'installations de production d'électricité renouvelable. Cette société appartient à la Business Unit « GRP – Renewables » de la compagnie TotalEnergies et n'est donc plus rattachée au périmètre « fonctionnel » de PGE France.

1.3. FAITS MARQUANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

POURSUITE DYNAMIQUE DE LA CONQUETE COMMERCIALE

La Société a continué à enregistrer au cours de l'exercice 2021 une forte croissance de son parc client.

Au 31 décembre 2021, le parc client « particuliers » en France s'établit ainsi à environ 3 457 000 sites clients en électricité et 1 212 000 sites clients en gaz, ce qui représente des progressions d'environ 14% et 7% par rapport aux parcs clients au 31 décembre 2020.

ECRETEMENT ARENH

Dans le cadre du mécanisme ARENH, la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) a reçu un total de demande de 160.05 TWh pour l'année 2022, alors que la loi fixe un plafond de 100 TWh par an, au

prix de 42€/MWh. La CRE a procédé à la répartition de ce volume de 100 TWh au prorata des demandes des fournisseurs formulées pour le guichet de novembre 2021, à l'exception des filiales d'EDF qui ont été intégralement écrêtées (article R336-18 du code de l'énergie et délibération de la CRE du 30 octobre 2019).

GEL DES TRV GAZ

Face à la très forte hausse des prix du gaz sur les marchés, le gouvernement a décidé de geler le niveau des TRV gaz à son niveau du 1er octobre 2021, jusqu'au 30 juin 2022, avec possibilité pour le gouvernement d'étendre cette date jusqu'au 31 décembre 2022. La CRE continuera, pendant cette période, à publier à titre indicatif les barèmes communiqués par Engie.

Le manque à gagner pour les fournisseurs sera compensé de deux manières. D'abord, le TRV, à compter de la fin du gel, inclura une composante de rattrapage, sans toutefois que le TRV ne puisse être supérieur à son niveau du 1er octobre 2021. De plus, l'article 181 de la loi de finances pour 2022 prévoit un dispositif de compensation pour les fournisseurs proposant des offres aux tarifs indexés sur les TRVG. Cette dernière compensation est conditionnée notamment au fait que l'offre du fournisseur n'excède pas le niveau du TRV.

Pour mémoire, les TRV gaz expireront au 30 juin 2023, conformément à la loi énergie-climat de 2019, qui donne effet à l'arrêt du Conseil d'Etat déclarant ces TRV illégaux car contraires au droit européen.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE

Suite à la démission du Président du Conseil d'administration, Monsieur Philippe Sauquet, en février 2021, le Conseil d'administration de la Société est désormais composé de la manière suivante :

- Mr Stéphane Michel, Directeur Général Gas, Renewables & Power, Président du Conseil d'administration ;
- Mme Namita Shah, Directrice Générale One Tech de la compagnie TotalEnergies, administrateur ;
- Mme Bernadette Baudier, Directrice Finance & People, administrateur.

Les détails sur l'évolution de la composition du Conseil d'administration sont précisés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant à la section 14.1 du présent rapport.

MODIFICATION DE LA DENOMINATION SOCIALE DE LA SOCIETE

L'Assemblée Générale de la Société, en date du 28 mai 2021, a voté la modification de la dénomination de la société, laquelle est passée de « Total Direct Energie » à « TotalEnergies Electricité et Gaz France ».

Cette résolution a fait suite à la décision de l'Assemblée Générale des actionnaires de Total SE de changer la dénomination sociale de Total SE en « TotalEnergies SE » et de renommer le groupe Total en « TotalEnergies ».

Ce changement de dénomination s'est accompagné d'une nouvelle identité visuelle, visant à ancrer la transformation de la compagnie TotalEnergies en un groupe multi-énergies.

REORGANISATION PATRIMONIALE DE TOTALENERGIES SOLUTIONS FRANCE ET LIBCOM

Le 30 novembre 2021, la société TotalEnergies Electricité et Gaz France a fait l'acquisition de 100% des titres des sociétés TotalEnergies Solutions France et Libcom auprès de la société TotalEnergies Renouvelables France. Ces sociétés ont pour objet l'installation, directement ou indirectement, de tout produit ou service lié aux énergies renouvelables, principalement panneaux photovoltaïques.

TotalEnergies Solutions France et Libcom ont fait l'objet de décision de dissolution sans liquidation, emportant transmission universelle de son patrimoine au profit de son actionnaire TotalEnergies Electricité et Gaz France, à l'issue du délai d'opposition des créanciers le 3 janvier 2022, et avec un effet rétroactif d'un point de vue comptable et fiscal au 1er janvier 2022.

MISE EN ŒUVRE DE LA CLAUSE DE FORCE MAJEURE DANS L'ACCORD-CADRE ARENH

Face à la baisse drastique de la consommation d'électricité engendrée par les mesures de confinement décidées par le gouvernement en mars 2020 du fait de la pandémie de COVID-19, la Société s'est vue contrainte de revendre massivement sur le marché les volumes d'ARENH dont elle bénéficiait, et ce à un prix très inférieur à 42€/MWh. Le 27 mars 2020, la Société a notifié EDF, la CRE et la Caisse des dépôts de la mise en œuvre de la clause de force majeure prévue dans l'Accord-cadre ARENH tel qu'applicable à l'époque des faits. Cette clause définissait la force majeure comme « *un événement extérieur, irrésistible et imprévisible rendant impossible l'exécution des obligations des Parties dans des conditions économiques raisonnables* ». L'accord-cadre prévoyait, en cas de force majeure, la suspension du contrat et l'interruption des livraisons d'ARENH.

Face au refus d'EDF d'interrompre les livraisons, la Société a saisi le tribunal de commerce (TC) de Paris en référé. Dans une ordonnance rendue le 20 mai 2020, le TC a ordonné à EDF de « *faire tout ce qu'il y a lieu en vue de parvenir* » à l'interruption de la livraison d'ARENH. Lesdites livraisons ont été interrompues le 23 mai 2020. La cour d'appel de Paris a confirmé l'ordonnance du TC le 28 juillet 2020. EDF s'est pourvue en cassation – l'affaire est toujours pendante. Le 17 juin 2020, la force majeure a été levée à la demande de TotalEnergies et la CRE a confirmé la reprise des livraisons d'ARENH.

Le 2 juin 2020, EDF a notifié, à titre conservatoire, la résiliation de l'Accord-cadre, sur la base de l'article 13.2, qui stipule que la partie « non défaillante » a la faculté de résilier l'accord cadre lorsque la suspension perdure au-delà de deux mois. Le 1er juillet 2020, saisi par la Société en référé, le TC de Paris a considéré la demande de résiliation d'EDF comme infondée. Le 19 novembre 2020, la cour d'appel de Paris a infirmé l'ordonnance du TC, au motif que le caractère infondé de la demande d'EDF n'était pas « manifeste », sans pour autant se prononcer sur la légalité de la notification de force majeure. Dans la foulée, EDF a demandé à la CRE d'interrompre les livraisons d'ARENH à la Société au 24 novembre à 23h59, pour l'année 2021. La CRE a toutefois refusé de mettre en œuvre la demande d'EDF.

Sur le fond, le TC de Paris a rendu, le 30 novembre 2021, un jugement accueillant favorablement les demandes de la Société. Le TC a considéré que la force majeure était caractérisée au sens de l'Accord-cadre et a condamné EDF à verser 53,9 millions € de dommages-intérêts à la Société. EDF a interjeté appel du jugement.

PART ACHEMINEMENT – PEINES ET SOINS

Un contentieux oppose Total Spring à Enedis devant le Tribunal de Commerce de Paris au sujet de la rémunération à appliquer à certaines prestations rendues par la Société pour le compte d'Enedis pendant l'année 2018. La Société, détentrice des sommes réclamées par Enedis, a provisionné des fonds à cet égard.

RESPONSABILITE DE L'ETAT

Direct Energie a déposé en 2017 plusieurs demandes indemnitaires contre l'Etat devant le tribunal administratif de Paris, faisant suite à des décisions du Conseil d'Etat constatant l'illégalité de plusieurs arrêtés tarifaires relatifs aux TRV électricité et gaz, en raison du niveau des TRV retenu (période 2010-2013). Le 30 mars 2021, le tribunal a reconnu la faute de l'Etat dans la mise en œuvre des arrêtés tarifaires illégaux, mais a rejeté les demandes indemnitaires, considérant que n'était pas établi un lien de causalité direct et certain entre la faute et le préjudice subi. La Société a interjeté appel devant la Cour administrative d'appel de Paris, devant laquelle la procédure est actuellement pendante.

Direct Energie a par ailleurs déposé en 2017 devant le Conseil d'Etat un recours indemnitaire contre l'Etat du fait de l'existence des TRV gaz, qui ont été déclarés illégaux par le Conseil d'Etat. Le litige a été renvoyé devant le tribunal administratif de Paris, devant lequel il est actuellement pendant.

II. EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

ECRETEMENT ARENH

En février 2022, le gouvernement a décidé d'attribuer 20 TWh supplémentaires, au prix de 46,2 €/MWh, à répartir entre fournisseurs au prorata des demandes formulées par chaque fournisseur pour le guichet de novembre 2021. Ce rehaussement du plafond de l'ARENH s'est matérialisé par deux arrêtés et un décret du 11 mars 2022. Il est notamment prévu qu'EDF rachètera les 20 TWh aux fournisseurs alternatifs au tarif de 256,98 €/MWh, ce qui correspond au prix moyen du produit Calendaire Base 2022 sur les marchés de gros entre le 2 décembre 2021 et le 23 décembre 2021.

PLAFONNEMENT DES TRV ELECTRICITE

L'article 181 de la loi de finances pour 2022 donne au gouvernement le pouvoir de limiter à 4% HT la hausse des TRV électricité. Il prévoit également des modalités de compensation pour les fournisseurs, aussi bien ceux proposant des offres indexées sur les TRV que ceux proposant des offres dépendant des prix de marché.

Le gouvernement a fait usage de cette possibilité par deux arrêtés du 28 janvier 2022, plafonnant les TRV électricité à 4% pour les résidentiels et les non-résidentiels, pour une durée d'un an.

III. INVESTISSEMENT ET ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

La politique d'innovation de la Société est d'accompagner ses consommateurs par des initiatives concrètes et leur proposer des nouveaux services pour maîtriser leurs usages énergétiques.

Ces initiatives s'appuient sur les mutations profondes que connait le secteur de l'énergie. La transition énergétique, les compteurs communicants, la mobilité électrique et l'autoconsommation sont autant de fondamentaux et de nouvelles tendances qui modifieront radicalement le rapport des consommateurs résidentiels et petits professionnels à leur énergie du quotidien, qu'elle soit électrique ou gaz. La recherche de l'efficacité énergétique pour s'inscrire dans une démarche environnementale et de maîtrise des coûts est également prévalente pour les acteurs professionnels.

En capitalisant sur un réseau de partenaires et sur les compétences R&D de la compagnie TotalEnergies, la Société développe et expérimente des projets innovants sur ces concepts et ces nouveaux usages.

Fort d'une communauté de plusieurs milliers de consommateurs proactifs et désireux de participer à cette démarche de co-construction, la Société a construit une méthode robuste et agile d'innovation proche du client. La Société a à sa disposition des compétences techniques spécifiques (IA, IoT, etc) et une méthodologie qui permettent d'identifier des nouveaux cas d'usage répondant à des besoins clients et de proposer à ses clients des solutions technologiques et/ou des services innovants. Les phases de développement des projets sont construites de manière à mettre en place très rapidement puis de manière itérative des versions afin que celles-ci soient testées par les utilisateurs. Enfin, la phase d'industrialisation peut être lancée après plusieurs itérations qui garantissent la mise en production au plus près des besoins clients.

Quelques projets concrets illustrent cette démarche : suivi en temps réel de la consommation du foyer, conseils pour réduire sa consommation globale et par appareil adaptés à partir d'algorithmes d'IA, pilotage des équipements électriques dans le foyer, plateforme digitale d'estimation du potentiel solaire de toitures résidentielles, nouveaux services de pilotage intelligent de la recharge des véhicules électriques, démarches globales d'amélioration de la performance énergétique auprès des professionnels.

Enfin, il est à noter une démarche forte de propriété intellectuelle à la fois en amont pour identifier les brevets ou les tendances d'innovation dans le secteur et également lors des phases de développement.

IV. PERSPECTIVES

4.1 PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

La diversité des activités de PGE France, dans un contexte très régulé, génère de nombreux risques, exogènes pour la plupart d'entre eux. La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats de PGE France ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis les principaux risques présentés ci-dessous.

4.1.1 LES RISQUES REGLEMENTAIRES ET JURIDIQUES

ENJEUX ET CONTRAINTES LIES AUX CHANGEMENTS LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

Les marchés de la fourniture de l'électricité et du gaz faisant l'objet d'un encadrement réglementaire et législatif très serré, TotalEnergies Electricité et Gaz France exerce une veille constante pour anticiper et s'adapter à toute évolution de ce type, notamment les évolutions des tarifs réglementés de vente et l'encadrement de l'ARENH.

Toute évolution défavorable de ce cadre réglementaire pourrait avoir un effet négatif sur la Société, son activité, sa situation financière, sa trésorerie, ses résultats et ses perspectives.

4.1.2 LES RISQUES RELATIFS A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

RISQUES CLIENTS

TotalEnergies Electricité et Gaz France est amené à effectuer des transactions (ventes ou achats) avec de nombreuses contreparties pour un montant global important.

La Société est exposée au risque d'impayés, accentué d'une part par un contexte économique en reprise qui affecte les capacités de paiement des clients, d'autre part par la caractéristique même du marché de masse auquel s'adresse la Société, qui génère une multitude de petites créances, difficiles à recouvrer à l'unité. La Société suit au quotidien l'encours client et constate au besoin des dépréciations sur les créances qui présenteraient une probabilité de recouvrement trop faible. Au 31 décembre 2021, cette dépréciation des comptes clients représente 105,9 M€ (contre 135,3 M€ au 31 décembre 2020).

RISQUES DE MARCHE

La Société conclut des contrats d'achats et de ventes fermes d'énergie sur des marchés organisés ou avec des contreparties de gré à gré. Ces instruments de couverture entrent dans la gestion et l'optimisation de l'approvisionnement des clients et sont sensibles à la variation des prix de marché des matières premières, qui a une volatilité importante.

La Société a défini un cadre de gestion visant à limiter les conséquences des fluctuations des prix de marché, mais reste néanmoins exposée aux risques liés notamment aux incertitudes pesant sur les positions ouvertes, aux impacts des variations sur les positions ouvertes résiduelles, au manque de liquidité ou de profondeur de marché.

RISQUES FINANCIERS

Suite au rachat par la compagnie TotalEnergies, la quasi-totalité des emprunts externes, notamment bancaires, a été remboursée. Seules les souches obligataires, assorties de coupons à taux fixe, n'ont pas été remboursées. A date, elles totalisent 113 M€ avec des échéances s'étalant de novembre 2022 à octobre 2023. Les besoins de financement de la Société sont couverts par des prêts d'exploitation et des découverts mis à disposition par la compagnie TotalEnergies via sa filiale TotalEnergies Treasury.

La Société, en tant que fournisseur d'énergie à des consommateurs finaux, s'approvisionne en gaz et en électricité par la conclusion de contrats d'achats/reventes auprès d'une part de contreparties en gré à gré dont les opérations sont encadrées par des contrats-cadres, et d'autre part sur le marché réglementé. Les instruments dérivés qui sont utilisés pour sécuriser la courbe de charge de façon dynamique dans le temps sont soumis au mécanisme des appels de marge destinés à couvrir quotidiennement les risques de défaillance des parties au contrat. Ces appels de marge, qui varient en fonction de l'évolution des prix de marché de gros dans un contexte volatile, sont principalement couverts par l'émission de garanties bancaires à 1ère demande et l'envoi de cash collatéral. La Société dispose en complément de lignes court terme mises à disposition par la compagnie TotalEnergies pour y faire face.

RISQUES OPERATIONNELS

- **Risques industriels**

PGE France détient et exploite plusieurs installations de production d'électricité à cycle combiné gaz (cf. Section 1.2). Ce type d'installation industrielle est de nature à pouvoir porter atteinte significativement à l'environnement naturel ou humain, notamment en cas d'accidents, de catastrophes naturelles ou d'agressions externes, et à mettre en jeu la responsabilité civile, pénale et environnementale de PGE France.
La Société évalue à ce jour l'impact de ces risques industriels à zéro et n'a en conséquence pas doté de provision dans ses comptes.

- **Risques d'exploitation**

L'exploitation de la centrale de production de Landivisiau pourrait être retardée engendrant des dépassements de budgets et des pertes de recettes et pourrait conduire la Société à devoir trouver des sources d'approvisionnement alternatives qui pourraient être plus coûteuses en fonction de l'évolution des prix de marché.

- **Données personnelles**

TotalEnergies Electricité et Gaz France, dans le cadre de ses activités, est amenée à collecter des données personnelles notamment de ses clients, ses prospects ainsi que ses salariés. Le traitement de ces données peut être soumis à différents risques : droits des personnes, cyber attaque, vol, destruction, etc.
La sécurisation, la confidentialité et le respect de la réglementation concernant les données personnelles sont des préoccupations majeures pour PGE France. Cette dernière dispose d'un programme de conformité qui inclut la protection des données personnelles dont l'ambition est de renforcer l'éthique et la conformité au quotidien au sein de PGE France de manière à s'assurer de l'entier respect des règlementations qui lui sont applicables et notamment du Règlement européen visant à renforcer la protection des données personnelles et la responsabilité des acteurs de mai 2018.

L'ensemble de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats de PGE France ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

4.1.3 AUTRES RISQUES

RISQUE DE DEFAILLANCE INFORMATIQUE

Dans le cadre de son activité, la Société utilise de nombreux outils informatiques et systèmes d'information et gère plusieurs bases de données importantes, concernant notamment ses clients, leur facturation, et aussi la gestion des approvisionnements (nominations sur les réseaux de transports, système de gestion des transactions, etc.).

En cas de sinistre affectant ces systèmes d'information et ces bases de données, l'activité de la Société pourrait s'en trouver perturbée, ce qui pourrait à terme avoir une incidence négative sur son activité, sa situation financière ou ses résultats.

4.2 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

Le processus de contrôle interne initié au sein de TotalEnergies Electricité et Gaz France a pour objectif de prévenir, gérer et contrôler les principaux risques auxquels de PGE France se trouve exposé, en s'assurant de :

- La conformité aux lois et règlements ;
- L'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale ;
- Le bon fonctionnement des processus internes de la Société notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- La fiabilité des informations et opérations financières.

Des procédures spécifiques sont mises en œuvre dans le cadre de l'élaboration des informations financières, notamment :

- Un système informatique comptable (SAP) adapté aux spécificités de PGE France ;

- Des process et points de contrôles concernant les activités financières et comptables (eg. opérations de rapprochement, suivis des provisions, gestion et valorisation des immobilisations, etc.) ;
- Un pôle Contrôle qui assure la maîtrise du processus budgétaire, des reportings mensuels et du suivi des investissements de PGE France.
- Des procédures au niveau de la trésorerie afin de gérer par exemple les appels de marges et la validation des paiements.

Le dispositif de contrôle interne a été renforcé courant 2019 avec la mise en conformité avec Sarbane Oxley sur les process les plus significatifs à savoir clôture comptable, ventes, trésorerie et energy management ainsi que sur la partie IT.

Par ailleurs, les activités de la Société s'effectuent dans le respect le plus strict des législations applicables ainsi que du Code de conduite de la compagnie TotalEnergies et sont encadrées par des procédures de conformité et de gestion des risques, notamment pour la prévention de la corruption, de la fraude et des infractions au droit de la concurrence, ainsi que pour la protection des données personnelles. Les programmes anticorruption et antifraude incluent des actions de reporting et de contrôle (missions et audits).

4.3 EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La stratégie de la Compagnie TotalEnergies vise à se transformer en une compagnie multi-énergies et le secteur Integrated Gas, Renewables & Power, dans lequel est intégrée la Société, porte l'ambition de la Compagnie TotalEnergies dans les activités des chaînes intégrées du gaz et de l'électricité. Dans les prochaines décennies, la demande en électricité est appelée à croître plus vite que la demande globale en énergie ; la contribution des renouvelables et du gaz pour la génération électrique est donc indispensable dans la lutte contre le changement climatique.
Afin de mettre en œuvre sa stratégie de croissance rentable sur la chaîne de valeur de l'électricité, TotalEnergies allouera, en 2022, 25% de ses investissements nets dans les renouvelables et l'électricité.

TotalEnergies vise désormais 8 millions de sites B2B et B2C (gaz et électricité) en France, et 13 millions de sites clients (gaz et électricité) en Europe sur l'ensemble des segments et particulièrement 15% de part de marché en France et en Belgique sur le segment résidentiel à horizon 2025.

V. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Notre Société n'est pas tenue d'établir un rapport de gestion groupe et des comptes consolidés en application des dispositions de l'article L. 233-17 du Code de commerce.

L'activité des filiales principales de la Société a été exposée en vous rendant compte de l'activité de la Société.
Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

5.1 PRISES DE PARTICIPATIONS

PRISES DE PARTICIPATION OU PRISES DE CONTROLE

Le 30 novembre 2021, la Société a pris une participation de 100% du capital des sociétés Libcom et TotalEnergies Solutions France, détenue par la société TotalEnergies Renouvelables France. TotalEnergies Solutions France et Libcom ont fait l'objet d'une décision de dissolution sans liquidation, emportant transmission universelle de son patrimoine au profit de son actionnaire TotalEnergies Electricité et Gaz France, à l'issue du délai d'opposition des créanciers, le 3 janvier 2022, et avec un effet rétroactif d'un point de vue comptable et fiscal au 1er janvier 2022.

Vous trouverez dans le tableau annexé à nos états financiers les informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société.

Nous vous signalons que notre Société n'a pris, au cours de l'exercice écoulé, aucune autre participation dans le capital d'une autre société.

PARTICIPATIONS CROISEES

Néant

REGULARISATION DE PARTICIPATIONS CROISEES

Néant

5.2 CESSION DE PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice écoulé, nous vous signalons que notre Société n'a cédé aucune participation.

VI. SUCCURSALES ET ETABLISSEMENTS SECONDAIRES

En application de l'article L.232-1 II du Code de commerce, nous vous informons que la société détient trois établissements secondaires situés :

Adresse	Numéro SIRET
5 impasse de l'Espéranto - le Solet 44800 SAINT-HERBLAIN	442 395 448 00065 RCS NANTES
117 allée des Parcs Iléna Park 69800 SAINT-PRIEST	442 395 448 00073 RCS LYON
74 rue Lieutenant de Montcabrier Zac de Mazeran 34500 BEZIERS	442 395 448 00099 RCS BEZIERS

PARTIE III : RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

VII. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. Le bilan et le compte de résultat de l'exercice ainsi que le tableau des résultats prévu par l'article R.225-102 du Code de commerce ont été mis à votre disposition.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

La société n'établit pas de comptes consolidés.

7.1 COMPTES SOCIAUX

- **Bilan de la Société**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

Montant en euros	Montant année N	Montant année N-1
Capital Social	5 164 558,70	5 164 558,70
Réserve Légale	924 256,08	465 739,34
Capitaux Propres	429 358 948,63	418 789 483,45
Total Bilan	9 436 615 290,50	3 246 624 517,14

- **Compte de résultat de la Société**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

Montant en M€	Montant année N	Montant année N-1	Difference
Chiffres d'affaires	11 504,1	7 270,5	4 233,6
Produits d'exploitation	11 643,4	7 589,5	4 053,9
Marge Brutte	**343,8**	**334,6**	**9,2**
Couts de personnel	- 49,2	- 48,2	- 1,1
Autres couts fixes	- 223,3	- 425,3	202,0
Impots et taxes	- 8,1	- 16,2	8,0
Amortissements	- 108,3	- 84,0	- 24,3
Dotation nette des PRC	30,1	209,9	- 179,8
Resultat d'exploitation	**- 15,1**	**- 29,2**	14,1
Resultat Financier	28,9	40,7	- 11,8
Resultat Courant Avant Impots	**13,9**	**11,5**	2,3
Resultat Exceptionnel	- 3,4	- 2,4	- 1,0
Impôts sur les bénéfices	-	-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**10,5**	**9,2**	1,3

7.2 RESULTAT DE L'EXERCICE ET ANALYSE DE L'EVOLUTION DES RESULTATS

Le chiffre d'affaires s'établit à 11 504,1 M€ contre 7 270,5 M€ au titre de l'exercice précédent.

Cette augmentation de 4 233,6 M€, soit 58%, s'explique principalement par :

- La hausse des revenus liés au contrat d'échange avec TGP +1 668 M€ ;
- Hausse des ventes aux clients finaux conséquence directe de la crise du Covid-19 +604 M€ ;
- Hausse des ventes sur le marché de gros (effet cascading) +892 M€ ;
- Augmentation de la facturation de l'acheminement pour le compte de tiers +643 M€
- Augmentation des revenus liés aux taxes sur l'énergie +306 M€

Dans les autres produits sa société a comptabilisé dans la rubrique de subventions d'exploitation la compensation attendue de l'état pour compenser le gel du TRV gaz.

Le résultat d'exploitation 2021 est négatif de 15,1 M€ contre un résultat négatif de 29,2 M€ en 2020, soit une amélioration de 14,1 M€.

Cette amélioration s'explique principalement par la hausse de la marge brute de la société (+9,2 M€). La marge opérationnelle a augmenté de +21 M€. Cette augmentation est due à un effet volume (un parc en croissance sur 2021 sur les clients B2C et l'effet Covid sur 2020 sur les clients B2B). Cette hausse est partiellement compensée par la diminution de reventes de CEE (-12 M€)

Les charges de personnel augmentent de 1.0 M€ du fait des augmentations salariales et à l'abondement de l'intéressement.

Les charges d'exploitation diminuent de 202 M€ du fait changement de méthode des CEE, garanties d'origine et marché de capacités qui a eu lieu en 2020. Cette baisse est partiellement compensée par la variation sur les dotations nette de reprises de provisions pour risques et charges.

En milliers d'euros	2021	2020	Variation
Reprises de provisions créances douteuses	35 131	5 214	29 917
Dotation provisions créances douteuses	(5 788)	(47 232)	41 443
Dotation nette	**29 342**	**(42 018)**	**71 360**

En milliers d'euros	2021	2020	Variation
Reprises de provisions PRC	1 623	300 013	(298 390)
Dotation provisions PRC	(840)	(48 109)	47 269
Dotation nette	**783**	**251 904**	**(251 121)**
Total dotation nette de reprises provisions	**30 126**	**209 887**	**(179 761)**

Les dotations aux provisions pour créances clients nettes de reprises ont baissé de 71,4 M€ en 2021 par rapport à l'année précédente (+29.3 M€ en 2021 versus -42.0 M€ en 2020). Ceci s'explique par le passage en pertes irrecouvrables en 2021 des anciennes créances Total Spring.

Les impôts et taxes diminuent de 8,0 M€. Cette baisse est liée au paiement en 2020 des droits d'enregistrement suite à l'acquisition des titres de participation de la société TotalEnergies Centrale Electrique de Saint Avold.

Les amortissements augmentent de 24,3 M€ par rapport à l'année 2020 (108,3 M€ versus 84,0 M€). Cette hausse est principalement liée à l'augmentation de l'amortissement des couts d'acquisition.

Le résultat financier est en baisse en 2021 pour s'établir à 28,9 M€ contre 40,7 M€ en 2020. Les produits financiers s'élèvent à 43,9 M€ liés principalement aux dividendes perçus de la part de Quadran et Bayet. Les charges d'intérêts augmentent de 7,1 M€ par rapport à l'année 2020 suite à la hausse de la dette auprès de TotalEnergies Tresorerie et à la hausse des taux d'intérêts.

Le résultat exceptionnel en 2021 est une perte de 3.4 M€, composée essentiellement de la VNC d'elements d'actif cédés (-2,8 M€) et de pénalités versées, contre est une perte de 2.3 M€, composée essentiellement de l'indemnité payée à Atoo.

La participation aux bénéfices est nulle en 2021 en raison du résultat fiscal déficitaire de la Société.

Ainsi, le résultat net en 2021 est un bénéfice de 10.5 M€ contre une perte de 9.2 M€ en 2020.

VIII. INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Conformément à l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, les tableaux ci-dessous ont été établis pour la publication d'informations sur les délais de paiement de la société pour l'exercice 2021 :

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (Tableau prévu au I de l'article D.441-4)												
En milliers d'euros	Article D.441-I.-1°: Factures reçues non réglées en date de						Article D.441-I.-2°: Factures émises non réglées en date de					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	2 951					69 159	697 350					526 111
Montant total des factures concernées TTC	314 724	82 983	2 188	4 532	26 584	116 287	546 953	78 095	49 987	12 194	159 213	299 489
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	3.03%	0.80%	0.02%	0.04%	0.26%	1.12%						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice							4.75%	0.68%	0.43%	0.11%	1.38%	2.60%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	0						0					
Montant total des factures exclues	0						0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - Article L.441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retard de paiement	Délais contractuels						Délais contractuels					

IX. AFFECTATION DU RESULTAT

9.1 PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons l'affectation du résultat suivante :

ORIGINE (en euros)	
Report à nouveau	147 080 829,57
Résultat de l'exercice	10 480 176,04
TOTAL A AFFECTER	157 561 005,61
AFFECTATION (en euros)	
Réserve légale	
Dividende	-
Report à nouveau	10 480 176,04
TOTAL AFFECTE	10 480 176,04
APRES AFFECTATION (en euros)	
REPORT A NOUVEAU	157 561 005,61
RESERVE LEGALE	924 256,08

9.2 DIVIDENDES : MONTANT – ACOMPTE SUR DIVIDENDES – REGIME FISCAL DES DIVIDENDES

Aucun versement de dividendes ne sera effectué au titre de l'exercice 2021.

9.3 DIVIDENDES : RAPPEL DES DISTRIBUTIONS LORS DES TROIS DERNIERS EXERCICES –

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Dividendes
2018	0
2019	0
2020	0

9.4 CAPITAUX PROPRES

Compte tenu du résultat de l'exercice, les capitaux propres de la Société restent supérieurs à la moitié du capital social.

9.5 DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 39-4 du CGI, nous vous précisons que les comptes de l'exercice 2021 prennent en charge une somme de 116 442 euros correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

9.6 PRETS INTERENTREPRISES CONSENTIS A MOINS DE TROIS ANS CONSENTIS PAR LA SOCIETE

Au 31 décembre 2021, la Société n'a aucun prêt en cours consenti en vertu du 3 bis de l'article L. 511-6 du Code monétaire et financier.

X. TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices est joint en annexe du présent rapport de gestion.

PARTIE IV : ACTIONNARIAT, GOUVERNANCE ET MANDATS

XI. REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social de 5 164 558,70 euros est divisé en 51 645 587 actions au nominal de 0,10 euros.

Les titres de la Société ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé.

La Société est détenue directement à hauteur d'environ 92,31% par TotalEnergies SE, 6,69% par TotalEnergies Holdings et 0,99% par TotalEnergies Power & Gas Belgium SA, elles-mêmes filiales de la société TotalEnergies SE.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'il n'y a aucune participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice.

La Société n'a émis aucun autre titre ou droit susceptible de donner accès au capital. L'article 12 « *Droits et obligations attachés aux actions* » des statuts institue un droit de vote double dont certaines actions en bénéficiaient.

Au 31 décembre 2021 et à la date de signature de présent rapport, l'actionnariat de la Société est réparti de la manière suivante :

Actionnaires	Nombre de titres détenus
TotalEnergies SE	47 672 349
TotalEnergies Holdings	3 458 000
TotalEnergies Power & Gas Belgium	513 428
TotalEnergies Electricité et Gaz France	1 810
TOTAL	**51 645 587**

XII.COMMISSAIRES AUX COMPTES

12.1 CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition le rapport sur les comptes de l'exercice ainsi qu'un rapport spécial sur les opérations visées par les articles L.225-38 et suivants du Code de commerce établi par votre Commissaire aux comptes.

12.2 SITUATION DU MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le Commissaire aux comptes de votre Société est :

Titulaire	1ère nomination	Dernier renouvellement	Fin du mandat actuel
Ernst & Young et Autres, representée par Monsieur Stéphane Pédron	29 avril 2002	30 juin 2020	Lors de l'AGO 2026 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion de la Société vous est présenté conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce.

XIII. MANDATAIRES SOCIAUX

13.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - LISTE DES MANDATS SOCIAUX

La composition du Conseil d'administration de la Société a évolué au cours de l'année 2021 suite à la démission de Monsieur Philippe Sauquet, Président du Conseil d'administration de la Société. Le Conseil d'administration a décidé, en remplacement de Monsieur Philippe Sauquet, de nommer Monsieur Stéphane Michel en qualité d'administrateur et de Président du Conseil d'administration avec effet au 1er mars 2021.

Au 31 décembre 2021, le Conseil d'administration de la Société était composé des trois administrateurs suivants, dont la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun d'eux vous est communiquée en annexe.

Composition du Conseil d'administration de TotalEnergies Electricité et Gaz France au 31 décembre 2021

Nom, prénom des membres du Conseil	Membre indépendant	Année première nomination	Échéance du mandat (1)
Administrateurs			
Stéphane Michel, Président	**Non**	2021	2024
Namita Shah	**Non**	2018	2024
Bernadette Baudier	**Non**	2019	2024

(1) A l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire

13.2 SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Nous vous rappelons la nomination aux fonctions d'administrateur et de Président du Conseil d'administration de Monsieur Stéphane Michel faite à titre provisoire avec effet au 1er mars 2021, par le Conseil d'administration lors de sa séance du 26 février 2021, en remplacement de Monsieur Philippe Sauquet, démissionnaire.

L'Assemblée Générale ordinaire de la Société, qui s'est réunie le 31 mai 2021, a décidé de ratifier la nomination faite à titre provisoire par le Conseil d'administrateur du 26 février 2021 de Monsieur Stéphane Michel en qualité d'administrateur et Président du Conseil d'administration de la Société, avec effet au 1er mars 2021.

A la suite de ces démissions et nominations, la composition du Conseil d'administration conserve le principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil prévu à l'article L.225-18-1 du Code de commerce.

XIV. CONVENTIONS

CONVENTION REGLEMENTEE DE L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTION REGLEMENTEE DE L'ARTICLE L. 225-102-1 (DERNIER ALINEA) DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons qu'aucune convention n'est intervenue entre un dirigeant, un administrateur de la société ou un actionnaire disposant d'une fraction de droits de vote supérieure à 10% du droit de vote de la Société et une filiale directe ou indirecte de la Société.

CONVENTIONS REGLEMENTEES INTERVENUES ANTERIEUREMENT ET POURSUIVIES AU COURS DE L'EXERCICE

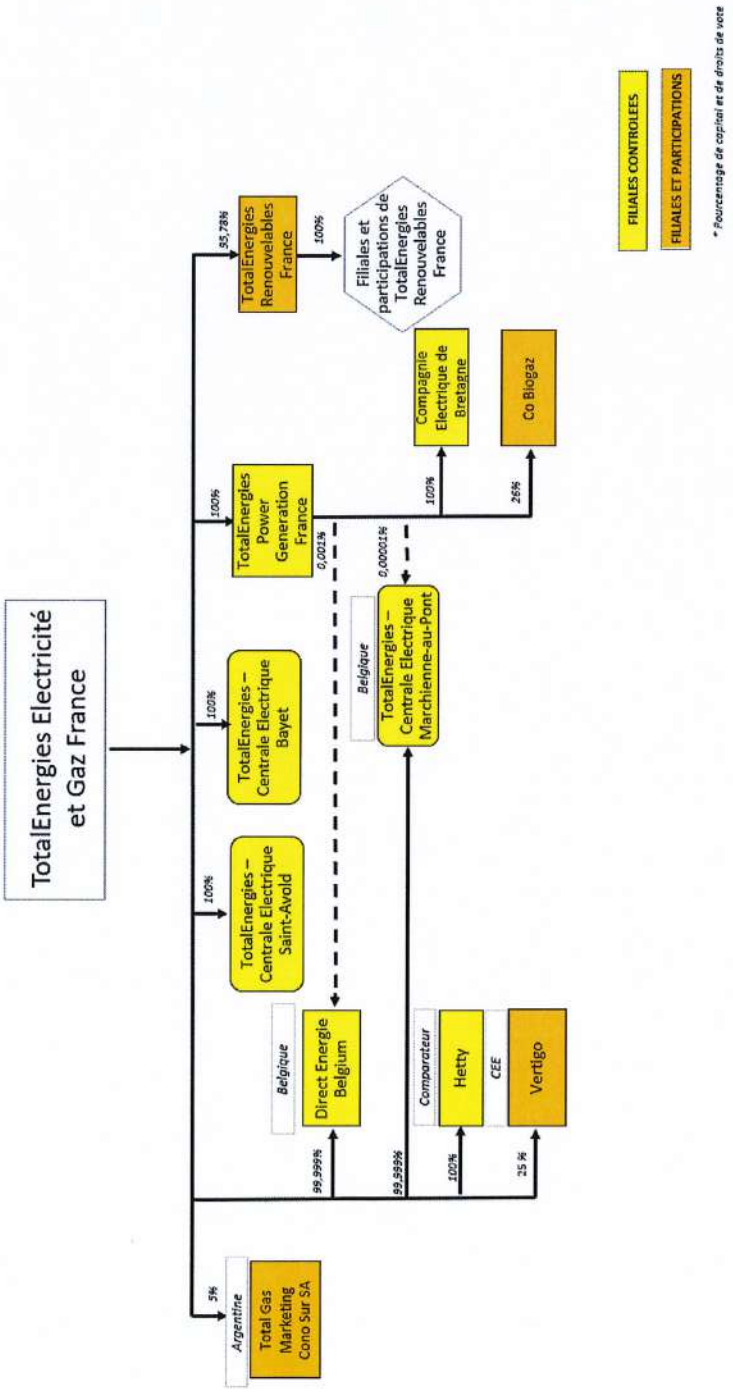
Nous vous précisons qu'aucune convention autorisée et conclue antérieurement ne s'est poursuivie au cours de l'exercice.

Le Conseil d'Administration

Stéphane Michel
Président du Conseil d'administration

Annexe 1

Organigramme du Groupe TotalEnergies Electricité et Gaz France au 31/12/2021



Annexe 2

Résultats financiers des cinq derniers exercices

Nature et indications (€)	2017	2018	2019	2020	2021
Capital en fin d'exercice					
Capital social	4 519 087	4 657 393	5 164 559	5 164 559	5 164 559
Nombre d'actions émises	45 190 868	46 573 934	51 645 587	51 645 587	51 645 587
Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	3 820 735 854	4 780 390 182	7 331 873 932	7 270 485 809	11 504 121 795
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	69 632 244	120 599 364	257 400 274	(117 018 555)	62 422 180
Impôts sur les bénéfices	1 338 420	2 544 342	161 851	-	-
Résultat après impôts, amortissements et provisions	16 747 799	35 235 063	(51 035 268)	9 170 335	10 480 176
Résultat distribué	15 954 586	-	-	-	-
Résultat par action					
Résultat après impôts mais avant amortissements et provisions	1,51	2,53	4,98	(2,27)	1,21
Résultat après impôts, amortissements et provisions	0,37	0,76	(0,99)	0,18	0,20
Dividende attribué à chaque action	0,35	-	-	-	-
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	333	365	562	566	543
Montant de la masse salariale de l'exercice	19 559 499	22 747 183	32 501 791	33 092 716	34 756 857
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, etc...)	8 655 437	10 118 273	15 064 019	15 068 639	15 427 641

Annexe 3

Liste des mandats et fonctions de mandataires sociaux au 31/12/2021

Prénom Nom	*Fonctions dans le Groupe*	*Autres mandats et fonctions en cours au 31/12/2021*	*Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années*
Sébastien Loux	Directeur Général	Gérant de la SARL LOUX RAPP Président du Conseil d'administration et administrateur de TotalEnergies– Centrale Electrique Marchienne-au-Pont Administrateur de TotalEnergies Power & Gas Belgium Directeur Général de TotalEnergies Gas & Power Activities Président de TotalEnergies Solutions France Président de Libcom	Directeur Général Délégué de TotalEnergies Electricité et Gaz France *(fin de mandat le 30 septembre 2019)* Administrateur de Direct Energie Belgium *(fin de mandat le 30 septembre 2019)* Administrateur de Coalision Europe SAS *(fin de mandat le 27 juin 2019)* Administrateur délégué de Direct Energie Services *(fin du mandat le 27/08/2021)*
Stéphane Michel	Président du Conseil d'administration	Administrateur de Automotive Cells Company SE ; Président de SAFT Groupe ; Directeur Général de Total Algérie ; Administrateur de Total E&P Liban SAL ; Director de Total E&P Waha Limited ; Administrateur de Total Eren Holding ; Membre du Comité Performance Groupe de TotalEnergies SE. Membre du Comité Exécutif de TotalEnergies SE.	Director de Abu Dhabi Company for onshore Petroleum Operations Ilimited *(fin de mandat le 1er janvier 2021)* ; Director de Dolphin Energy Limited *(fin de mandat le 1er janvier 2021)* ; Président du Conseil d'administration et administrateur de Eld Petroleum Iran *(fin de mandat le 1er janvier 2021)* ; Président du Conseil d'administration et administrateur de Saft Groupe *(fin de mandat le 29 juin 2021)* ; Président du Conseil d'administration de Total Angerie *(fin de mandat le 1er janvier 2021)* ; Président de Total E&P Iran *(fin de mandat le 1er janvier 2021)* ; Chairman of the Board de Total E&P Middle East A/S (fin de mandate le 24 mai 2019); Président de Total E&P Quatar Block BC (fin de mandat le 30 juin 2017) ; Président de Total E&P Saudi (fin de mandat le 10 septembre 2018) ; Président de Total E&P Syrie *(fin de mandat le 1er janvier 2021)* ; Prédient de Total Pars LNG *(fin de mandat le 1er janvier 2021)* ; Président de Total Quatar Oil and Gas (fin de mandat le 14 décembre 2017) ; Prédient de Total Sirri *(fin de mandat le 1er janvier 2021)* Président de Total outh Paris (fin de mandat le 31 décembre 2018) ; Président de Total South Pars 11 Holding *(fin de mandat le 1er janvier 2021)* ; Président du Conseil d'administration et Administrateur de Total South Pars *(fin de mandat le 1er janvier 2021)* ; Administrateur de TotalEnergies EP Abu Al Bu Khoosh *(fin de mandat le 1er janvier 2021)* ; Administrateur de TotalEnergies EP Algérie *(fin de mandat le 1er janvier 2021)* ; Administrateur de TotalEnergies EP Dolphin Holdings *(fin de mandat le 1er janvier 2021)* ; Administrateur de TotalEnergies EP Dolphin Midstream *(fin de mandat le 1er janvier 2021)* ;

			Administrateur de TotalEnergies EP Dolphin Upstream *(fin de mandat le 1er janvier 2021)* ; Administrateur de TotalEnergies EP Golf *(fin de mandat le 1er janvier 2021)* ; Président de TotalEnergies EP Iraq *(fin de mandat le 1er janvier 2021)* ; Président de TotalEnergies EP Kuwait *(fin de mandat le 1er janvier 2021)* ; Président du Conseil d'administration et Administrateur de TotalEnergies EP Libye *(fin de mandat le 1er janvier 2021)* ; Président du conseil d'administration et Administrateur de TotalEnergies EP Maroc *(fin de mandat le 1er janvier 2021)* ; Président de TotalEnergies EP Mauritanie (fin de mandat le 1 février 2017) ; Président de TotalEnergies EP Oman *(fin de mandat le 1er janvier 2021)* ; Président de TotalEnergies EP Quatar 1 *(fin de mandat le 1er janvier 2021)* ; Président de TotalEnergies EP Quatar *(fin de mandat le 1er janvier 2021)* ; Président de TotalEnergies EP Turkmenistan *(fin de mandat le 1er janvier 2021)* ; Président de Totalenergies EP United Arab Emirates *(fin de mandat le 1er janvier 2021)* ; Président de TotalEnergies UAE Services *(fin de mandat le 1er janvier 2021).*
Namita Shah	Administratrice	Director of Adani Total Private Limited; Présidente de Albatros ; Présidente et Membre représentant le Fondateur du Conseil d'administration de la Fondation d'Entreprise Total ; Président de TotalEnergies One Tech ; Membre du Comité d'Orientation de TotalEnergies Consulting ; Membre du Comité d'Orientation de TotalEnergies Facilities Management Services ; Membre du Comité d'Orientation de TotalEnergies Global Financial Services ; Membre du Comité d'Orientation de TotalEnergies Global Human Resources Services ; Membre du Comité d'Orientation de TotalEnergies Global Information Technology Services ; Membre du Comité d'Orientation de TotalEnergies Global Procurement ; Membre du Comité d'Orientation de TotalEnergies Learning Solutions ; Membre du Group Risk Management Committee de TotalEnergies SE ; Membre du Comité Exécutif de TotalEnergies SE ; Membre du Comité de Performance Groupe de TotalEnergies SE.	Membre du Comité de Direction de TotalEnergies Global Information Technology Services *(fin de mandat le 1er janvier 2017)*
Bernadette Baudier	Administratrice	Administrateur de Automotive Cells Company ; Administrateur de Automotive Cells Company, SE Président et membre du Comité de surveillance de Greenflex ; Directeur de Sunpower Corporation ; Director de TotalEnergies E&P Nigeria LTD : Président de Totalenergies Gas & Power Activities.	Président de Elf Exploration Production *(fin de mandat le 2 septembre 2019)* Administrateur de Total EP Angola *(fin de mandat le 2 septembre 2019)* Membre du Comité de Gouvernance de TotalEnergies Holdings *(fin de mandat le 1er septembre 2019)* Membre du Comité d'Orientation de TotalEnergies Global Financial Services *(fin de mandat le 1er septembre 2019)*

		Membre du Comité d'Orientation de TotalEnergies Consulting ; Membre du Comité d'Orientation de TotalEnergies Facilities Management Services ; Membre du Comité d'Orientation de TotalEnergies Global Financial Services ; Membre du Comité d'Orientation de TotalEnergies Global Human Resources Services ; Membre du Comité d'Orientation de TotalEnergies Global Information Technology Services ; Membre du Comité d'Orientation de TotalEnergies Global Procurement ; Membre du Comité d'Orientation de TotalEnergies Learning Solutions.	Membre du Comité d'Orientation de TotalEnergies Global Human Resources Services *(fin de mandat le 1er septembre 2019)* Membre du Comité d'Orientation de TotalEnergies Global Procurement *(fin de mandat le 1er septembre 2019)* Membre du Group Risk Management Committee de TotalEnergies SE *(fin de mandat le 31 août 2019)* Membre du Comité de Performance Groupe de TotalEnergies SE *(fin de mandat le 31 août 2019)*

TotalEnergies Electricité et Gaz France
(Anciennement Total Direct Energie)

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

TotalEnergies Electricité et Gaz France
(Anciennement Total Direct Energie)

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société TotalEnergies Electricité et Gaz France,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société TotalEnergies Electricité et Gaz France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 9 mai 2022

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Stéphane Pédron

TotalEnergies Electricité et Gaz France SA

Comptes annuels 2021

SOMMAIRE

SOMMAIRE **2**

COMPTE DE RESULTAT **3**

BILAN - ACTIF **4**

BILAN - PASSIF **5**

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS **6**

NOTE 1. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES 6
NOTE 2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 12
NOTE 3. CHIFFRE D'AFFAIRES 14
NOTE 4. PRODUCTION IMMOBILISEE, SUBVENTIONS, REPRISES DE PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES 15
NOTE 5. CHARGES EXTERNES 16
NOTE 6. IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES 17
NOTE 7. CHARGES DE PERSONNEL 17
NOTE 8. AUTRES CHARGES 17
NOTE 9. RESULTAT FINANCIER 18
NOTE 10. RESULTAT EXCEPTIONNEL 18
NOTE 11. IMPÔTS 19
NOTE 12. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES 19
NOTE 13. IMMOBILISATIONS FINANCIERES 20
NOTE 14. STOCKS ET EN-COURS DE PRODUCTION 21
NOTE 15. CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION 21
NOTE 16. DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT 23
NOTE 17. CAPITAUX PROPRES 24
NOTE 18. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES 24
NOTE 19. DETTES FINANCIERES 25
NOTE 20. DETTES DIVERSES ET COMPTES DE REGULARISATION PASSIF 26
NOTE 21. ENGAGEMENTS HORS-BILAN 27
NOTE 22. SITUATION FISCALE 29
NOTE 23. LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS 29
NOTE 24. ELEMENTS RELATIFS AUX ENTREPRISES ET PARTIES LIEES 29
NOTE 25. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 30
NOTE 26. REMUNERATION DES DIRIGEANTS 30
NOTE 27. COMPTES CONSOLIDES 30
NOTE 28. EVENEMENTS POST CLÔTURE 30

COMPTE DE RESULTAT

En milliers d'euros	Notes	2021	2020
Ventes de marchandises		6 547 949	4 944 473
Production vendue - services		4 956 173	2 326 013
Chiffres d'affaires	**3**	**11 504 122**	**7 270 486**
Production immobilisée		3 790	3 586
Subventions d'exploitation	**4**	90 088	-
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges		42 322	312 640
Autres produits		3 117	2 803
PRODUITS D'EXPLOITATION		**11 643 438**	**7 589 515**
Achats de marchandises		6 170 746	3 958 822
Variation de stock (marchandises)	**5.1**	(71)	20 108
Achats de matières premières et autres approvisionnements		4 040 475	2 553 936
Variation de stock (autres approvisionnements)		(71 506)	(127 029)
Autres achats et charges externes	**5.2**	180 069	165 158
Achats et charges externes		**10 319 713**	**6 570 995**
Impôts, taxes et versements assimilés	**6**	**1 095 913**	**798 057**
Salaires et traitements		34 757	33 093
Charges sociales		14 466	15 069
Charges de personnel	**7**	**49 223**	**48 161**
Dotations aux amortissements sur immobilisations		108 295	84 040
Dotations aux provisions sur immobilisations		-	-
Dotations aux provisions sur actif circulant		5 788	47 232
Dotations aux provisions pour risques et charges		517	48 109
Dotations d'exploitation		**114 600**	**179 380**
Autres charges	**8**	**79 074**	**22 120**
CHARGES D'EXPLOITATION		**11 658 525**	**7 618 714**
RESULTAT D'EXPLOITATION		**(15 086)**	**(29 199)**
Produits financiers de participations		43 143	48 081
Autres intérêts et produits assimilés		120	213
Reprises sur provisions et transferts de charges		661	343
Différences positives de change		4	4
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
Autres produits financiers		-	-
PRODUITS FINANCIERS		**43 928**	**48 640**
Dotations financières aux amortissements et provisions		-	-
Intérêts et charges assimilées		14 969	7 903
Différences négatives de change		16	3
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
CHARGES FINANCIERES		**14 985**	**7 906**
RESULTAT FINANCIER	**9**	**28 943**	**40 734**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		**13 857**	**11 535**
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		94	4
Produits exceptionnels sur opérations en capital		(79)	473
Reprises exceptionnelles aux amortissements et provisions		-	-
PRODUITS EXCEPTIONNELS		**14**	**478**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		646	2 743
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		2 745	99
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		-	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES		**3 391**	**2 842**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**10**	**(3 377)**	**(2 365)**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		-	-
Impôts sur les bénéfices	**11**	-	-
BENEFICE OU PERTE		**10 480**	**9 170**

BILAN - ACTIF

En milliers d'euros	Notes	31/12/2021 Brut	Amort. et dep.	Net	31/12/2020 Net
Fonds de commerce		193 482	-	193 482	193 482
Concessions, brevets et droits similaires		36 092	(35 281)	812	3 318
Autres immobilisations incorporelles		719 932	(489 475)	230 457	192 106
Immobilisations en cours		8 967	-	8 967	10 286
Immobilisations incorporelles	**12**	**958 474**	**(524 756)**	**433 718**	**399 192**
Terrains		-	-	-	-
Constructions		-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels		-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles		17 886	(10 964)	6 921	6 881
Immobilisations en cours		2 381	-	2 381	4 287
Immobilisations corporelles	**12**	**20 267**	**(10 964)**	**9 302**	**11 168**
Participations		674 351	(13 357)	660 994	656 576
Créances rattachées à des participations		3 228	-	3 228	-
Autres immobilisations financières		2 861 433	-	2 861 433	3 280
Immobilisations financières	**13**	**3 539 012**	**(13 357)**	**3 525 655**	**659 857**
ACTIF IMMOBILISE		**4 517 753**	**(549 078)**	**3 968 675**	**1 070 217**
Matières premières, approvisionnements		265 462	-	265 462	193 957
Marchandises		56 409	-	56 409	56 338
Stocks et En-cours	**14**	**321 872**	**-**	**321 872**	**250 295**
Fournisseurs - Avances et acomptes versés sur commande	15.4	6 354	-	6 354	2 520
Clients et comptes rattachés	15.1	3 462 345	(105 917)	3 356 428	1 353 951
Autres créances	15.4	1 278 322	(13 294)	1 265 028	68 059
Créances		**4 747 021**	**(119 211)**	**4 627 810**	**1 424 530**
Valeurs mobilières de placement	16	-	-	-	-
Autres titres conférant un droit de propriété	16	-	-	-	-
Disponibilités	16	33 283	-	33 283	31 583
Charges constatées d'avance	15.2	712 703	-	712 703	469 768
Frais d'emission d'emprunt à étaler	15.3	134	-	134	232
Différences d'évaluation sur instruments de trésorerie actif					
Disponibilités et divers		**746 120**	**-**	**746 120**	**501 583**
ACTIF CIRCULANT		**5 815 012**	**(119 211)**	**5 695 801**	**2 176 408**
TOTAL ACTIF		**10 332 765**	**(668 289)**	**9 664 476**	**3 246 625**

BILAN - PASSIF

En milliers d'euros	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Capital social ou individuel		5 165	5 165
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		265 187	265 187
Réserves		924	466
Report à nouveau		147 081	138 369
Résultat de l'exercice		**10 480**	**9 170**
Subventions d'investissement		522	433
CAPITAUX PROPRES	**17**	**429 359**	**418 789**
Provisions pour risques		32 864	34 164
Provisions pour charges		3 399	2 882
Provisions pour risques et charges	**18**	**36 263**	**37 046**
Autres emprunts obligataires		113 752	125 515
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 929 257	997 658
Emprunts et dettes financières divers		6 878	24 125
Dettes financières	**19**	**2 049 887**	**1 147 297**
Clients - avances et acomptes reçus		1 362 174	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 759 532	1 117 959
Dettes fiscales et sociales		1 079 925	399 147
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		3 700	13 177
Autres dettes		117 534	45 788
Dettes diverses	**20.1**	**4 322 865**	**1 576 071**
Produits constatés d'avance	**20.2**	**2 826 103**	5 360
Différences d'évaluation sur instruments de trésorerie passif	**20.3**	-	62 061
DETTES		**9 235 117**	**2 827 835**
TOTAL PASSIF		**9 664 476**	**3 246 625**

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

TotalEnergies Electricité et Gaz France (« la Société »), est un fournisseur alternatif d'énergie pour les particuliers, les petites entreprises, les réseaux multi-sites et les collectivités locales.

Note 1. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Le règlement ANC 2018-01 du 20 avril 2018 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif à la réécriture du plan comptable général est sans incidence significative sur les comptes de la société. Les méthodes comptables appliquées pour établir cet arrêté sont identiques à celles appliquées dans le cadre de la clôture annuelle au 31 décembre 2020.

Les états financiers et les notes annexes aux états financiers sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

1.1 Utilisation d'estimations et de jugements

L'établissement des états financiers nécessite le recours par la Société à des estimations et jugements qui affectent les montants inscrits dans les états financiers et les notes annexes. En fonction de l'évolution des hypothèses considérées ou de conditions économiques différentes de celles existant à la date de clôture, les montants qui figureront dans les états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Les principales méthodes comptables au titre desquelles la Société a recours à des estimations et jugements sont : l'évaluation des provisions pour risques et charges, le chiffre d'affaires relatif à l'énergie livrée, non relevée, non facturée, la détermination des valeurs actuelles de certaines immobilisations dans le cadre de tests de dépréciation, la détermination de la juste valeur des contrats de livraison d'énergie non qualifiables de couverture

Les états financiers reflètent les meilleures estimations dont dispose la Société, sur la base des informations existantes à la date de clôture des comptes.

1.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

1.2.1 Immobilisations incorporelles

Ce poste est principalement composé de fonds de commerce, coûts d'acquisitions des clients, de logiciels et de concessions, brevets et droits similaires. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Le fonds de commerce est constitué des malis de fusion avec les entités TSF et TEGAZ ainsi que du fonds de commerce TEGAZ existant.

Les coûts d'acquisitions des clients correspondent aux dépenses externes encourues par la société et directement affectables à des contrats signés avec des clients. Ces dépenses sont principalement constituées des commissions versées aux prestataires de vente et des frais de traitement de dossier lors de l'activation. Dès lors que la Société estime que ces contrats clients généreront des avantages économiques futurs pour la société, ces dépenses sont enregistrées en immobilisations incorporelles.

Certains frais de développement de projets, principalement informatiques, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles lorsqu'ils satisfont à des conditions précises notamment sur la faisabilité technique et la façon dont l'immobilisation générera des avantages économiques futurs.

Les dépenses de recherches sont comptabilisées en charge dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

1.2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées des aménagements des locaux, du matériel informatique et du mobilier de bureau. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, y compris les frais accessoires.

Lorsque les éléments constitutifs d'un actif sont exploités de façon indissociable, l'actif est comptabilisé globalement. Si, dès l'origine, un ou plusieurs éléments ont chacun des durées d'utilité différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et fait l'objet d'un plan d'amortissement propre.

1.2.3 Amortissements

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont amorties selon le mode linéaire. Les durées d'amortissement sont fondées sur les durées d'utilité déterminées en fonction de l'utilisation attendue des immobilisations. Les principales durées d'utilité s'inscrivent dans les fourchettes suivantes :

- Coûts d'acquisitions des clients — Linéaire 4 ans
- Logiciels et autres immobilisations incorporelles — Linéaire 3 à 5 ans
- Installations générales, aménagements divers — Linéaire 3 à 10 ans
- Matériel informatique — Linéaire 3 ans
- Mobilier de bureau — Linéaire 4 ans
- Fonds de commerce — Non amorti

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées au compte de résultat dans la ligne « Dotations aux amortissements sur immobilisations ».

1.2.4 Dépréciations

A chaque clôture, la Société apprécie s'il existe des indices de perte de valeur des immobilisations. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable de l'actif immobilisé à sa valeur actuelle, définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité du bien pour l'entreprise. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle est inférieure à sa valeur nette comptable.

Les dotations aux dépréciations sont comptabilisées au compte de résultat dans la ligne « Dotations aux dépréciations sur immobilisations ».

1.3 Immobilisations financières

1.3.1 Titres de participation

Les titres de participation sont des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle sur la société émettrice et permettent d'établir des relations d'affaires. Ils sont comptabilisés initialement à leur coût d'acquisition augmenté des frais accessoires directement liés.

Une provision pour dépréciation peut être constituée sur les titres en fonction de leur valeur d'utilité à la clôture. Cette valeur d'utilité est déterminée selon des règles multicritères qui tiennent compte notamment de la situation nette des sociétés émettrices et des perspectives de rentabilité à moyen terme.

1.3.2 Créances rattachées à des participations

Il s'agit essentiellement de financements par la société des besoins de trésorerie des filiales de la société afin de permettre leur développement interne et externe. Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale. En liaison avec l'évaluation des titres de participations, une dépréciation est enregistrée lorsque la valeur d'utilité de ces créances devient inférieure à leur valeur nominale.

1.3.3 Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières comprennent principalement :

- Des dépôts de garantie versés en couverture de risques liés aux opérations réalisées sur les contrats à terme (« initial margin »). Ces dépôts sont révisés régulièrement pour les contreparties avec lesquelles la société réalise des opérations de marché. Le montant figurant au bilan correspond à la valorisation de ces dépôts au dernier jour de l'exercice ;
- Des dépôts réalisés au titre des contrats de fourniture d'électricité et de gaz auprès des contreparties de la Société, y compris envers la Caisse des Dépôts et Consignations au titre de l'Arenh ;
- Des dépôts de garantie versés dans le cadre des locations immobilières des locaux de la Société.

1.4 Stocks et en-cours

Sont enregistrés dans les comptes de stocks :

- Le stock de gaz, valorisé à l'entrée au coût moyen d'achat intégrant les frais de transport et à la sortie mensuellement selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré,
- Les certificats relatifs au mécanisme d'obligation de capacités, valorisés selon la méthode du cout unitaire moyen pondéré,
- Les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) valorisés selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Certificats de capacités

Suite à la décision de la Commission Européenne, rendue début novembre 2016 et ayant jugé compatible avec la réglementation européenne le marché de capacité proposé par la France, le mécanisme de capacité français est entré formellement en vigueur. Celui-ci se traduit à compter du 1er janvier 2017 pour les fournisseurs d'électricité, par l'obligation de disposer de certificats de capacités à hauteur des besoins de leur parc client à la pointe de consommation, et pour les producteurs d'électricité, par l'obtention de certificats, cessibles sur le marché, à mesure de leur disponibilité effective.

La société comptabilise un stock de certificats de capacité valorisé au coût unitaire moyen pondéré d'achat lorsque les certificats détenus en date de clôture comptable sont supérieurs à l'obligation et à l'inverse une dette si les volumes de certificats de capacités sont inférieurs. Cette dette est évaluée sur la base des prix de marché à la clôture.

Certificats d'économie d'énergie

La loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE) impose aux vendeurs d'énergie la promotion active de l'efficacité énergétique auprès de leurs clients. En fin de chaque période, les vendeurs d'énergie doivent justifier de l'accomplissement de leurs obligations par la détention d'un montant de certificats d'économie d'énergie (en KWh CUMAC)

équivalent à leurs obligations, calculées en fonction des ventes d'énergie réalisées sur une période définie. Les certificats sont obtenus à la suite d'actions entreprises en propre par les opérateurs ou par l'achat à d'autres acteurs ayant mené des opérations d'économies d'énergie. En cas de non-respect de leurs obligations, les vendeurs d'énergie doivent s'acquitter d'une pénalité libératoire.

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique a instauré un nouveau type de certificats d'économie d'énergie spécifiquement dédié à des actions d'économies d'énergie réalisées au bénéfice de ménages en situation de précarité énergétique.

La société comptabilise un stock de CEE valorisé au coût unitaire moyen pondéré d'achat lorsque les CEE détenus en date de clôture comptable sont supérieures à l'obligation découlant des volumes d'énergie commercialisés auprès des clients finaux et à l'inverse une dette est constatée si les volumes de CEE sont inférieurs à l'obligation cumulée de la société relative aux économies d'énergie. Cette dette est évaluée en tenant compte des CEE acquis à terme et pour le solde de l'obligation, sur la base des prix de marché à la clôture.

A la clôture, la Société prend en compte les perspectives de prix et de consommation pour déterminer la valeur probable de réalisation des stocks et comptabilise le cas échéant une dépréciation lorsque celle-ci est inférieure au coût moyen pondéré.

La société utilise également le modèle « négoce » pour les Certificats d'Economies d'Energie » destinés à TotalEnergies Marketing France. Ces dossiers sont suivis séparément du modèle « obligé ».

1.5 Créances d'exploitation

1.5.1 Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont inscrites à leur valeur nominale. Elles intègrent le montant des factures à établir relatives à l'énergie livrée, relevée et non facturée et celles relatives à l'énergie livrée non relevée et non facturée.

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation statistique qui prend en compte l'ancienneté des créances et les données historiques de recouvrement de la Société.

La Société reconnait une perte sur créance irrécouvrable dès lors qu'elle reçoit de la part de ses prestataires de recouvrement un certificat d'irrécouvrabilité ou, dans le cas d'un client professionnel, au regard des conséquences d'une procédure collective.

1.5.2 Autres créances

Les autres créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles comprennent principalement des créances liées à la taxe sur la valeur ajoutée.

Une provision pour dépréciation des autres créances est constituée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à leur valeur comptable.

1.6 Charges constatées d'avance

Dans le cadre de l'affectation d'énergie par le gestionnaire du réseau et sur la base de relèves d'index encadrant la période de consommation, des ajustements peuvent être comptabilisés en charges constatées d'avance ou en dettes fournisseurs selon le sens de ces ajustements.

Les charges constatées d'avance sont également constituées des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) facturés en cours de validation par le pôle EMMY à la date de clôture.

1.7 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées par la Société si les trois conditions suivantes sont remplies :

- il existe une obligation actuelle vis-à-vis d'un tiers (juridique ou implicite) qui résulte d'un événement passé, antérieur à la date de clôture ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Dans des cas extrêmement rares, il se peut qu'une provision ne puisse être comptabilisée par manque d'estimation fiable. Cette obligation est alors indiquée dans les notes annexes en tant que passif éventuel.

1.8 Provisions pour avantages du personnel

Conformément à l'option offerte par l'avis du Comité d'Urgence du CNC n°2000-A du 6 juillet 2000, la Société inscrit à son passif sous forme de provision les engagements accordés au personnel correspondant au versement d'indemnités de fin de carrière déterminées en fonction de la convention collective en vigueur au sein de la Société.

Il n'existe pas d'autre engagement de la Société envers le personnel susceptible de faire l'objet de provisions.

La valorisation du montant de ces indemnités est effectuée sur la base d'une évaluation actuarielle selon la méthode des unités de crédits projetées. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel, de projection de salaires qui tiennent compte des facteurs propres à la Société ainsi que de facteurs macro-économiques (taux d'inflation, taux d'actualisation, etc.).

1.9 Dettes financières et autres dettes

Les dettes financières et les autres dettes diverses de la Société sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

1.10 Opérations à terme

La Société conclut, dans le cadre de son activité, des achats et ventes à terme d'électricité, de gaz et de CO2 sur le marché de gré à gré ou sur un marché organisé (EEX, Powernext, Belpex, Ice Endex).

Ces opérations sont considérées comme des « contrats relatifs à des marchandises » et rentrent dans le cadre du règlement 2015-05 de l'Autorité des normes comptables (ANC) relatifs aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture que la Société a donc appliqué depuis le 1er janvier 2017.

La très large majorité des contrats de livraison à terme d'électricité, de gaz et de CO2, négociés par la société correspondent à des instruments éligibles à la comptabilité de couverture dans la mesure où ces contrats sont négociés dans l'objectif d'approvisionner la clientèle de la société. A ce titre :

- Aucune provision pour risque n'est constatée en cas de perte latente sur ces produits dérivés,
- Les variations de valeur latente des contrats en cours à la clôture ne sont pas comptabilisées,
- L'impact en compte de résultat de la période des dénouements des contrats négociés sur les marchés de gros réglementés est différé sur la période de livraison effective de l'énergie :

 - Les appels de marge initiaux payés sur ces contrats à terme en raison des appels de marges initiaux sont désormais comptabilisés en dépôts et cautionnement versés. La presentation diffère de celle de l'année 2020 ou les appels de marges étaient classés en disponibilités.

 Les marges initiales correspondent au paiement d'un dépôt auprès d'une chambre de compensation, qui joue le rôle d'une garantie pour sécuriser l'exécution des transactions face aux risques intra-day et de crédit. Les marges initiales sont :
 - déterminées en fonction de la volatilité, des prix de marché et de la liquidité (calcul par un algorithme de la place de marché),
 - restituées au débouclage de l'instrument.

 Les marges initiales sont versées par les sociétés qui interviennent sur des marchés réglementés pour lesquels une chambre de compensation ou clearer organise la liquidité du marché.
 - Les dépôts initiaux constituent des sorties de trésorerie temporaires.
 - Ces dépôts peuvent être soumis à rémunération et seront restitués à échéance en cash.
 - Ils ne se cristallisent jamais à travers le résultat, contrairement aux appels de marge (variance margin) reflétant la variation du MTM des instruments dérivés qui se matérialise au compte de résultat en flux opérationnel.

 - Les appels de marge dénommés variation margin et « mark to market » sont comptabilisés en produits constatés d'avance ou charges constatés d'avance. La presentation diffère également de celle de l'année 2020 ou les appels de marges étaient classés en disponibilités ou dette financière.

 Face à l'évolution rapide des cours sur les marchés à terme, les chambres de compensation réalisent des appels de marge quotidiens (variation margins). Ils ont pour but de reconstituer le dépôt de garantie d'un investisseur s'il a été entamé par un mouvement de marché significatif.

 Chaque jour, après la clôture du marché, les positions des opérateurs sont liquidées sur le papier. En cas de pertes latentes, la chambre de compensation lance un appel de marge pour que l'intervenant reconstitue sa couverture. Ce versement supplémentaire prend la forme de liquidités.

 L'appel est calculé sur la base du « cours de compensation ». Il s'agit du cours calculé à l'issue (clôture) de chaque séance de négociation ou à chaque échéance d'options ou de contrats.

 - Les dénouements techniques propres au fonctionnement des marchés réglementés (dénouement en cascade (« cascading »), ajustement de résultat (« P&L adjustment ») et compensation (« netting »)) sont comptabilisés dans des comptes de produits constatés d'avance ou charges constatés d'avance jusqu'à la date de livraison alors qu'ils étaient auparavant enregistrés au compte de différences d'évaluation sur instruments de trésorerie actif ou passif.

Les montants nominaux des contrats constituent des engagements hors bilan présenté dans la note 21 des annexes.

1.11 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se décompose entre une activité de « vente au détail » et une activité de « vente en gros ». L'activité de détail correspond à la fourniture d'énergie aux utilisateurs finaux ainsi qu'à des prestations liées à l'acheminement de cette énergie, tandis que l'activité de vente en gros représente les livraisons d'énergie sur le réseau français réalisées lors d'opérations sur un marché organisé ou de gré à gré avec d'autres opérateurs de marché.

La Société constate un produit quand :

- l'existence du contrat est acquise ;
- la livraison a eu lieu ou la prestation de service est achevée ;
- le prix est fixé ou déterminable ;
- le caractère recouvrable des créances est probable.

Pour la détermination des quantités d'énergie livrée de l'activité de détail, la Société est amenée à estimer ces quantités en se basant notamment sur :

- des profils de consommation des clients de la société ;
- des données de consommation des clients transmises par les gestionnaires de réseau ;
- des informations extérieures telles que les températures réalisées ;
- des données relatives au volume d'énergie affecté à la société par le gestionnaire du réseau.

 La détermination de ces quantités s'appuie nécessairement sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur les comptes.

Pour les opérations de l'activité de gros, le chiffre d'affaires est reconnu à la date de leur dénouement à savoir à la livraison physique.

1.12 Impôts

Les impôts sont comptabilisés selon la méthode de l'impôt exigible.

Note 2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

2.1 Poursuite de la conquête commerciale

La société a continué à enregistrer au cours de l'exercice 2021 une forte croissance de son parc client.

Au 31 décembre 2021, le parc client « particuliers » en France s'établit ainsi à près de 3 457 000 sites clients en électricité et 1 212 000 sites clients en gaz, ce qui représente des progressions d'environ 14 % et 7 % par rapport aux parcs clients au 31 décembre 2020.

2.2 ARENH

Dans le cadre du mécanisme ARENH, la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) a reçu un total de demande de 160.05 TWh pour l'année 2022, alors que la loi fixe un plafond de 100 TWh par an, au

prix de 42€/MWh. La CRE a procédé à la répartition de ce volume de 100 TWh au prorata des demandes des fournisseurs formulées pour le guichet de novembre 2021, à l'exception des filiales d'EDF qui ont été intégralement écrêtées (article R336-18 du code de l'énergie et délibération de la CRE du 30 octobre 2019).

2.3 REORGANISATION PATRIMONIALE DE TOTALENERGIES SOLUTIONS FRANCE ET LIBCOM

Le 30 novembre 2021, la société TotalEnergies Electricité et Gaz France a fait l'acquisition de 100% des titres des sociétés TotalEnergies Solutions France et Libcom auprès de la société TotalEnergies Renouvelables France. Ces sociétés ont pour objet l'installation, directement ou indirectement, de tout produit ou service lié aux énergies renouvelables, principalement panneaux photovoltaïques.

TotalEnergies Solutions France et Libcom ont fait l'objet d'une décision de dissolution sans liquidation, emportant transmission universelle de son patrimoine au profit de son actionnaire TotalEnergies Electricité et Gaz France, à l'issue du délai d'opposition des créanciers, le 3 janvier 2022, et avec un effet rétroactif d'un point de vue comptable et fiscal au 1er janvier 2022.

2.4 HAUSSE DES PRIX DE MARCHE ET GEL TRV GAZ

Face à la très forte hausse des prix du gaz sur les marchés, le gouvernement a décidé de geler le niveau des TRV gaz à son niveau du 1er octobre 2021, jusqu'au 30 juin 2022, avec possibilité pour le gouvernement d'étendre cette date jusqu'au 31 décembre 2022. La CRE continuera, pendant cette période, à publier à titre indicatif les barèmes communiqués par Engie.

Le manque à gagner pour les fournisseurs sera compensé de deux manières. D'abord, le TRV, à compter de la fin du gel, inclura une composante de rattrapage, sans toutefois que le TRV ne puisse être supérieur à son niveau du 1er octobre 2021. De plus, l'article 181 de la loi de finances pour 2022 prévoit un dispositif de compensation pour les fournisseurs proposant des offres aux tarifs indexés sur les TRVG. Cette dernière compensation est conditionnée notamment au fait que l'offre du fournisseur n'excède pas le niveau du TRV.

Pour mémoire, les TRV gaz expireront au 30 juin 2023, conformément à la loi énergie-climat de 2019.

2.5 MODIFICATION DE LA DENOMINATION SOCIALE DE LA SOCIETE

L'Assemblée Générale de la Société, en date du 28 mai 2021, a voté la modification de la dénomination de la société, laquelle est passée de « Total Direct Energie » à « TotalEnergies Electricité et Gaz France ». Cette résolution a fait suite à la décision de l'Assemblée Générale des actionnaires de Total SE de changer la dénomination sociale de Total SE en « TotalEnergies SE » et de renommer le groupe Total en « TotalEnergies ». Ce changement de dénomination s'est accompagné d'une nouvelle identité visuelle, visant à ancrer la transformation de la compagnie TotalEnergies en un groupe multi-énergies.

Note 3. CHIFFRE D'AFFAIRES

En milliers d'euros	2021	2020
Ventes d'électricité aux utilisateurs finaux	2 232 536	1 986 272
Reventes d'électricité - activité de gros	1 851 863	1 285 230
Vente de gaz aux utilisateurs finaux	1 110 855	752 293
Revente de gaz, CO2 et pétrole - activité de gros	1 207 257	881 471
Contrat d'echange	1 668 491	
Fourniture d'électricité et de gaz	**8 071 002**	**4 905 266**
Facturation acheminement pour le compte de tiers - électricité	1 643 733	1 171 565
Facturation acheminement pour le compte de tiers - gaz	437 431	266 230
TCFE et autres taxes	1 087 695	781 836
Refacturation de frais aux clients	1 949	2 341
Facturation de services annexes	53 937	49 267
Ventes de CEE et certificats de capacité	128 161	39 207
Autres prestations de services	80 214	54 775
Prestation de services et autres	**3 433 120**	**2 365 220**
Chiffre d'affaires total	**11 504 122**	**7 270 486**

Le Chiffre d'Affaires « Fourniture d'électricité et de gaz » est constitué :

- de l'électricité et du gaz livrés à destination des clients finaux, essentiellement constitués de clients profilés. Les clients profilés sont des clients qui ont une consommation individuelle plus faible que les télérelèves, qui ne justifie pas la télérelève par le gestionnaire de transport ou de distribution. Leur consommation est d'abord estimée puis révisée au relevé visuel du compteur environ deux fois par an ou par télérelève pour ceux qui ont des compteurs connectés effectué.
- de l'électricité et du gaz livrés sur les marchés de gros (livraison sur les points notionnels des réseaux de transport).
- et des produits liés au contrat d'échange d'électricité contre gaz concernant les centrales CCGT.

Le poste TCFE et autres taxes est constitué principalement par les taxes douanières TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité) et TICGN (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale de Gaz Naturel) et par la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE), instaurée par la loi Nome au 1er janvier 2011 qui a remplacé les Taxes Locales. Ces taxes sont facturées au client final, mais le redevable est le fournisseur d'énergie. Dès lors il convient de faire apparaitre ces taxes en chiffre d'affaires et en impôts et taxes.

La refacturation de frais aux clients est principalement constituée de l'ensemble des frais de gestion répercutés aux clients suite à des incidents de paiements ou à des demandes des clients.

Les facturations des services annexes sont notamment composées des Options et Packs souscrits par les clients qui viennent en complément de leur contrat de fourniture d'énergie. Ces Options permettent aux clients de profiter d'avantages spécifiques (service client dédié, assurance dépannage…).

Note 4. PRODUCTION IMMOBILISEE, SUBVENTIONS, REPRISES DE PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES

En milliers d'euros	2021	2020
Production immobilisée	**3 790**	**3 586**
Subventions d'exploitation	90 088	-
Reprise de provisions pour risques et charges	1 300	300 013
Reprises de provisions coûts d'acquisition des clients	-	-
Reprises de provisions dépreciation de stock	-	-
Reprises de provisions créances douteuses	35 131	5 214
Reprises sur amortissements	-	-
Transfert de charges	5 891	7 414
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	**42 322**	**312 640**
Prestations sur taxes locales	3 094	2 564
Produits divers de gestion courante	23	238
Autres produits	**3 117**	**2 803**
Production immobilisée, reprises de provisions et transfert de charges	**139 316**	**319 029**

La production immobilisée correspond à l'activation des charges de personnel directement affectables à la production d'immobilisations pour la Société. Ce montant comprend essentiellement les charges de personnel des effectifs des services internes dédiés aux systèmes d'information.

Les transferts de charges comprennent notamment les montants compensés par la Commission de Régulation de l'Energie dans le cadre des dispositifs de Tarif de Première Nécessité (TPN) pour l'électricité, de Tarif Spécial de Solidarité (TSS) pour le gaz et de Biométhane. Depuis le 1er janvier 2018, le chèque énergie remplace les dispositifs de TPN et TSS.

La subvention d'exploitation comptabilisé dans les comptes au 31.12.2021 correspond à la compensation que la société devrait recevoir de l'Etat suite au gel du TRV gaz réalisé depuis le mois de novembre 2021.

Note 5. CHARGES EXTERNES

5.1 Achats

En milliers d'euros	2021	2020
Achats d'électricité à terme	623 447	2 084 727
Achats d'électricité spot	2 983 996	518 038
Achats gaz et CO2	2 087 630	1 288 476
Charge de réconciliation des flux électriques	(633)	6 825
Charge de réconciliation des flux gaziers	18 673	8 758
Autres frais liés aux achats d'énergie	457 591	541 616
Contrat d'echange	1 668 491	
Achats de marchandises	**7 839 194**	**4 448 439**
Variation de stock de marchandises	(71)	20 108
Variation de stock - marchandises	**(71)**	**20 108**
Acheminement électricité	1 643 733	1 286 494
Autres approvisionnements	131 869	272 318
Transport, Stockage, Distribution gaz	596 435	505 699
CSPE	(11)	(192)
Autres approvisionnements	**2 372 027**	**2 064 319**
Variation de stock autres approvisionnements	(71 506)	(127 029)
Variation de stock - autres approvisionnements	**(71 506)**	**(127 029)**
Achats	**10 139 644**	**6 405 837**

5.2 Autres achats et charges externes

En milliers d'euros	2021	2020
Charges liées aux services annexes	-	3 440
Sous-traitance	62 589	67 436
Credit bail / Location et charges locatives	4 694	4 297
Honoraires	53 325	27 975
Publicité / Communication	34 285	34 124
Frais postaux et telecom	6 662	9 342
Frais bancaires	2 237	2 052
Primes d'assurance	3 890	2 623
Autres	12 388	13 870
Autres achats et charges externes	**180 069**	**165 158**

Au cours de l'exercice, la Société a engagé des dépenses pour acquérir des clients. Une partie de ces charges constitue une immobilisation incorporelle et est inscrite à l'actif du bilan. Au cours de l'exercice, la Société est en mesure de distinguer la part des dépenses à inscrire en charges de celle à inscrire à l'actif et n'utilise donc pas un compte de transfert de charges. Au cours de l'exercice 2021, 124,8 millions d'euros d'autres achats et charges externes ont été comptabilisés en immobilisations incorporelles (représentés principalement par les charges de rémunération des distributeurs, et des prestataires de ventes externalisés, tout particulièrement des centres d'appels, concourant directement à l'acquisition de clients). Ce montant était de 116,9 millions d'euros en 2020.

Note 6. IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES

En milliers d'euros	2021	2020
Impôts et taxes sur rémunérations	421	997
Autres impôts et taxes (administration et impôts)	1 042	9 255
Constribution sociale de solidarité et autres	6 678	5 919
TCFE et autres taxes sur le chiffre d'affaires	1 087 773	781 885
Impôts et taxes	**1 095 913**	**798 057**

Le poste TCFE et autres taxes est constitué principalement par les taxes douanières TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité également appelée CSPE) et TICGN (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale de Gaz Naturel) et par la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE). Ces taxes sont facturées au client final, mais le redevable est le fournisseur d'énergie, dès lors il convient de faire apparaitre ces taxes en chiffre d'affaires et en impôts et taxes.

La variation dans les autres impôts et taxes est liée au paiement en 2020 des droits d'enregistrement suite à l'acquisition des titres de participation de la société TotalEnergies Centrale Electrique de Saint Avold.

Note 7. CHARGES DE PERSONNEL

En milliers d'euros	2021	2020
Salaires et traitements	33 796	33 093
Charges sociales	15 428	15 069
Charges de personnel	**49 223**	**48 161**

L'évolution des effectifs moyens sur les deux derniers exercices est la suivante :

	2021	2020
Cadres	424	427
Employés et agents de maitrîse	119	139
Effectif moyen	**543**	**566**

Note 8. AUTRES CHARGES

En milliers d'euros	2021	2020
Pertes sur créances irrécouvrables	77 496	20 493
Autres charges de gestion	1 578	1 627
Autres charges	**79 074**	**22 120**

Les pertes sur créances irrécouvrables sont présentées nettes :

- de la compensation reçue d'Enedis correspondant à la part acheminement électricité des impayés pour un montant de 26,1 millions d'euros en 2021 et 6,1 millions d'euros en 2020.
- de la compensation reçue de GRDF correspondant à la part acheminement gaz des impayés pour un montant de 9,0 million d'euros en 2021 et 1,5 million d'euros en 2020.

Note 9. RESULTAT FINANCIER

En milliers d'euros	2021	2020
Reprises sur provisions	661	343
Revenus des comptes courants consentis aux filiales	76	934
Dividendes	43 067	47 147
Différences positives de change	4	4
Revenus des créances commerciales et comptes bancaires	73	213
Autres produits financiers	47	-
Produits financiers	**43 928**	**48 640**
Intérêts sur comptes bancaires	(4 607)	(1 454)
Intérêts sur emprunts obligataires	(4 682)	(5 536)
Intérêts sur emprunts bancaires	(5 680)	(913)
Différences négatives de change	(16)	(3)
Charges financières	**(14 985)**	**(7 906)**
Résultat financier	**28 943**	**40 734**

La tranche 2 de l'emprunt PP1 a fait l'objet d'un remboursement de 11.5 millions d'euros conformément au plan de remboursement initial.

La société a perçu en aout 2021 43,1 millions d'euros de dividendes dont 33,5 millions d'euros de TotalEnergies Renouvelables France, 9,0 millions d'euros de TotalEnergies CE Bayet et 0,5 millions d'euro de Vertigo.

Le montant des intérêts financiers a augmenté suite à une hausse d'une part des taux d'intérêts sur le prêt d'exploitation (+4,8 millions d'euros) et d'une autres part des intérêts financiers versés au titre des appels de marge-initial margin (+ 3,2 millions de euros).

Note 10. RESULTAT EXCEPTIONNEL

En milliers d'euros	2021	2020
Produit de cession des immobilisations	10	142
Subvention d'équipement	(89)	331
Reprises sur provisions et dépréciations	-	-
Reprises sur amortissements	-	-
Autres produits exceptionnels	94	4
Produits exceptionnels	**14**	**478**
VNC des immobilisations cédées	(2 745)	(99)
Dotations aux provisions et dépréciations	-	-
Dotations aux amortissements	-	-
Autres charges exceptionnelles	(646)	(2 743)
Charges exceptionnelles	**(3 391)**	**(2 842)**
Résultat exceptionnel	**(3 377)**	**(2 365)**

Le poste « VNC des immobilisations cédées » se compose la valeur nette comptable des immobilisations corporelles cédées au cours de l'exercice.

Note 11. IMPÔTS

Pour l'exercice 2021, le calcul et la décomposition de la charge d'impôt, au taux normal de 26.5%, et du résultat net de l'exercice sont présentés ci-dessous :

		Impôt							Résultat net	
En milliers d'euros	Resultat avant impôt	Théorique au taux normal	Retraitements fiscaux	Reports déficitaires propres à imputer	Reports déficitaires base élargie à imputer	Déficits et retraitements intégration	Dû au taux normal	Contributions sur l'impôt	Théorique	Comptable
Resutat courant	13 857	3 672	(25 265)	-	-	-	-	-	13 857	13 857
Résultat exceptionnel	(3 377)	(895)	-	-	-	-	-	-	(3 377)	(3 377)
Participation des salariés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments impôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	**10 480**	**2 777**	**(25 265)**	-	-	-	-	-	**10 480**	**10 480**

Les retraitements fiscaux correspondent principalement à la réintégration des dividendes perçus.

Au regard de son résultat fiscal déficitaire la société n'a pas payé d'IS au titre de l'année 2021 (voir note 22).

Note 12. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

12.1 Valeur brute des immobilisations incorporelles et corporelles

En milliers d'euros	31/12/2020	Aug.	Dim.	Transfert	31/12/2021
Fonds de commerce	193 482	-	-	-	193 482
Coûts d'acquisition des clients	510 208	124 828	-	-	635 036
Logiciels, autres immobilisations incorporelles	104 363	10 570	-	6 055	120 989
Immobilisations en cours	10 286	4 736	-	(6 055)	8 967
Immobilisations incorporelles	**818 340**	**140 134**	-	-	**958 474**
Installations générales, agencements et divers	5 549	422	-	-	5 971
Matériel de bureau, informatique et mobilier	9 708	2 207	-	-	11 915
Immobilisations en cours	4 287	178	(2 084)	-	2 381
Immobilisations corporelles	**19 543**	**2 807**	**(2 084)**	-	**20 267**
Immobilisations brutes	**837 883**	**142 941**	**(2 084)**	-	**978 741**

Les immobilisations incorporelles en cours au 31/12/2021 concernent essentiellement les coûts relatifs à l'installation et au paramétrage de logiciels, pour la partie qui est encore en développement.

Les immobilisations corporelles en cours au 31/12/2021 concernent les coûts relatifs à des projets d'innovation développés au sein de la société.

12.2 Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

Les amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles se détaillent ainsi :

En milliers d'euros	31/12/2020	Aug.	Dim.	Transfert	31/12/2021
Fonds de commerce	(12 413)		-	-	(12 413)
Coûts d'acquisition des clients	(322 458)	(92 278)	-	-	(414 736)
Logiciels, autres immobilisations incorporelles	(84 276)	(13 330)	-	0	(97 606)
Immobilisations en cours	-	(0)	-	0	0
Immobilisations incorporelles	**(419 148)**	**(105 608)**	-	**0**	**(524 756)**
Installations générales, agencements et divers	(1 810)	(595)	-	-	(2 405)
Matériel de bureau, informatique et mobilier	(6 565)	(1 994)	-	-	(8 559)
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	**(8 376)**	**(2 589)**	-	-	**(10 964)**
Amortissements et dépréciations	**(427 523)**	**(108 197)**	-	**0**	**(535 720)**
Dont amortissements linéaires	*(427 523)*	*(108 197)*	-	*0*	*(535 720)*
Dont amortissements dégressifs	-	-	-	-	-
Dont dépréciations	-	-	-	-	-

L'amortissement à l'ouverture de 12 413 K€ du fonds de commerce correspond au fonds de commerce existant de TEGAZ repris lors de la fusion en 2019 avec la société (ce fonds de commerce était déjà totalement amorti).

Note 13. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

13.1 Valeur brute des immobilisations financières

En milliers d'euros	31/12/2020	Aug.	Dim.	31/12/2021
Titres de participation	670 581	5 197	(1 440)	674 338
Fiducie	13	-	-	13
Titres de participation	**670 595**	**5 197**	**(1 440)**	**674 351**
Créances rattachées à des participations	-	**3 228**		**3 228**
Autres titres immobilisés	-			-
Autres prêts	136	1	(39)	98
Dépôts et garanties	3 091	2 858 190	-	2 861 281
Actions propres	54			54
Autres immobilisations financières	**3 280**	**2 858 191**	**(39)**	**2 861 433**
Immobilisations financières brutes	**673 875**	**2 866 616**	**(1 479)**	**3 539 012**

L'augmentation des titres de participation est liée d'une part à la recapitalisation de Hetty (+4 millions d'euros) et TotalEnergies Power Génération France (+1 millions d'euros) et d'autre part à l'achat des titres de participation de TotalEnergies Solution et Libcom à TotalEnergies Renouvelables France (+ 0.2 millions d'euros).

La diminution est liée à l'ajustement de prix qui a eu lieu sur la valeur de la participation de TotalEnergies centrale électrique de Saint Avold.

Les créances rattachées à des participations sont liées au prêt fait à TotalEnergies Solutions.

Les autres prêts sont des prêts accordés aux salariés pour souscrire à des actions du groupe Total dans le cadre des augmentations de capital réservées au personnel.

Les dépôts et garanties comprennent des garanties données dans le cadre de ventes réalisées dans le marché de gré à gré ou marchés organisés (appels de marge initiales). La hausse des prix de marché a eu comme conséquence une hausse tres significative des « initial margin ».

13.2 Provisions pour dépréciation des immobilisations financières

En milliers d'euros	31/12/2020	Dotation	Reprise			31/12/2021
			utilisée	non utilisée	Transfert	
Participations	14 019		-	(661)		13 357
Créances rattachées à des participations	-		-	-		-
Provisions sur immobilisations financières	**14 019**	**-**	**-**	**(661)**	**-**	**13 357**

La provision qui avait été comptabilisée sur les titres de Ijenko a été reprise suite à sa radiation du registre du commerce le 19.11.2020.

Note 14. STOCKS ET EN-COURS DE PRODUCTION

En milliers d'euros	31/12/2020	Périmètre	Aug.	Dim.	31/12/2021
Stocks de fournitures consommables -certificats de capacités	193 957		97 441	(168 022)	265 462
Stocks de marchandises - gaz	56 338		108 343	(108 272)	56 409
Stock - valeur brute	**250 295**	**-**	**205 784**	**(276 294)**	**321 872**
Dépréciation du stock de fournitures consommables	-	-		-	-
Dépréciation du stock de marchandises	-	-		-	-
Stock - valeur nette	**250 295**	**-**	**205 784**	**(276 294)**	**321 872**

Le stock de fournitures consommables est composé des certificats de capacités relatifs à l'année 2021 (4.5 millions d'euros) et 2022 pour 147,1 millions d'euros et de certificats de CEE pour une valeur de 113.8 millions d'euros.

Le stock de marchandises est constitué uniquement de gaz.

Note 15. CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION

15.1 Créances clients et comptes rattachés

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Créances clients	848 305	736 430
Clients - factures à établir	2 614 041	752 780
Créances clients et comptes rattachés - valeur brute	**3 462 345**	**1 489 211**
Dépréciation des créances clients	(105 917)	(135 259)
Créances clients et comptes rattachés - valeur nette	**3 356 428**	**1 353 951**

Concernant les factures à établir des clients, la Société propose à ses clients une offre commerciale de mensualisation des paiements (montant mensuel fixe) lui permettant de lisser ses dépenses sur l'année. Avec cette offre, la société ne facture le client qu'une fois par an lors de sa relève de compteur et effectue une régularisation du plan de mensualisation le cas échéant. Au 31 décembre 2021, la société a comptabilisé les mensualités payées par ces clients et déterminé également l'équivalent des factures qui auraient été émises pour les périodes correspondantes

La variation des provisions pour dépréciations des créances clients se présente ainsi :

En milliers d'euros	31/12/2020	Dotation	Reprise		31/12/2021
			utilisée	non utilisée	
Dépréciation des créances clients	135 259	5 788	(35 131)	-	105 917

15.2 Charges constatées d'avance

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Energie payée non encore livrée	563 844	225 879
CEE facturés non encore livrés	145 231	238 485
Charges générales diverses constatées d'avance	3 627	5 404
Charges constatées d'avances	**712 703**	**469 768**

15.3 La hausse des CCA liée à l'énergie payée non encore livrée et due au changement de presentation des appels de marge-mark to market présentée en 2020 dans la rubrique disponibilités. Frais d'émission d'emprunt à étaler

En milliers d'euros	31/12/2020	Aug.	Dim.	31/12/2021
Frais d'émission emprunt à étaler	232	-	(98)	134
Charges à répartir sur plusieurs exercices	**232**	**-**	**(98)**	**134**

Les frais d'émission d'emprunt à étaler se composent des frais d'émission d'emprunts obligataires qui sont amortis en mode linéaire sur la durée de chaque tranche.

15.4 Etat des échéances des créances

En milliers d'euros	31/12/2021	< 1 an	> 1 an
Créances rattachées à des participations	3 228	3 228	
Autres prêts	98	98	-
Dépôts de garantie	2 861 281	2 858 636	2 645
Immobilisations financières hors participations	**2 864 606**	**2 861 961**	**2 645**
Fournisseurs, avances et acomptes versés sur commande	6 354	6 354	-
Clients et comptes rattachés	3 462 345	3 462 345	-
Personnel, sécurité sociale et autres organismes sociaux	603	603	-
Etat - Taxes sur la valeur ajoutée	475 657	475 657	-
Etat - Autres impôts et taxes	411 293	411 293	-
Subventions	90 088	90 088	
Compte Courant groupe	17 782	17 782	-
Débiteurs divers	282 899	282 899	-
Créances	**4 747 021**	**4 747 021**	**-**
Charges constatées d'avance	**712 703**	**712 662**	**41**
Frais d'émission emprunts à étaler	**134**	**134**	
Total	**8 324 464**	**8 321 778**	**2 686**

15.5 Produits à recevoir

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Clients - factures à établir	2 614 041	752 780
Organismes sociaux - produits à recevoir	2	-
Etat - produits à recevoir	-	-
Divers - produits à recevoir	16 276	8 142
Produits à recevoir	**2 630 319**	**760 923**

Les produits à recevoir divers comprennent notamment :

- les montants en attente de compensation par la Commission de Régulation de l'Energie dans le cadre des chèques énergie pour l'électricité et gaz pour un montant de 0.8 million d'euros, des surcoûts liés aux achats de Biométhane pour 0.4 million d'euros,
- la part acheminement des créances irrécouvrables du quatrième trimestre 2021 en attente de compensation par Enedis et GRDF pour 9.8 million d'euros
- Le produit à recevoir d'un montant total de 5.3 millions d'euros au titre de peines et soins relatifs à des périodes antérieures au 31 décembre 2017. Il existe une provision pour risques et charges du même montant.

Note 16. DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Comptes bancaires	28 483	41 626
Appels de marge	4 800	(10 043)
Disponibilités	**33 283**	**31 583**

Note 17. CAPITAUX PROPRES

17.1 Variation des capitaux propres

En milliers d'euros	31/12/2020	Affectation résultat	Résultat de l'exercice	Variation Capital	Variation subv. Investissement	31/12/2021
Capital social	5 165	-	-	-	-	5 165
Prime d'émission	265 187	-	-	-	-	265 187
Prime de fusion	-	-	-	-	-	-
Réserve légale	466	459	-	-	-	924
Report à nouveau	138 369	8 712	-		-	147 081
Résultat de la période	9 170	(9 170)	10 480	-	-	10 480
Subv. d'investissement	433	-	-	-	89	522
Capitaux propres	**418 789**	**-**	**10 480**	**-**	**89**	**429 359**

17.2 Evolution du capital social

Le capital social est composé au 31 décembre 2021 de 51 645 587 actions ordinaires de même catégorie d'une valeur nominale de 0.1 euro chacune. Le capital social est entièrement libéré. La Société n'a émis ni autorisé aucune action de préférence.

Note 18. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En milliers d'euros	31/12/2020	Périmètre	Dotation	Reprise		31/12/2021
				utilisée	non utilisée	
Provisions pour risques	34 164		323		(1 623)	32 864
Provisions pour charges	2 882		517			3 399
Provisions pour risques et charges	**37 046**	**-**	**840**	**-**	**(1 623)**	**36 263**
Dont exploitation	*37 046*	-	*840*	-	*(1 623)*	*36 263*
Dont financier	-	-	-	-	-	-
Dont exceptionnel	-	-	-	-	-	-
Dont report à nouveau	-	-	-	-	-	-

Provision pour contrats déficitaires sur capacités d'interconnexions gazières

Une provision pour contrat déficitaire d'un montant de 31,6 millions d'euros avait été constituée durant l'exercice 2016 au titre des contrats portant sur la réservation, à compter de fin 2011, de capacités d'importation de gaz via la Belgique, pour des durées s'étendant au maximum jusqu'en 2027.

La provision a été reprise à hauteur de 0.4 millions d'euros durant l'exercice 2021. Le montant de la provision s'élève à 19.5 millions d'euros à fin 2021.

Autres provisions pour risques

Le produit à recevoir d'un montant total de 5.3 millions d'euros au titre de peines et soins relatifs à des périodes antérieures au 31 décembre 2017 a été provisionné en 2018 pour le même montant. Le montant de cette provision reste inchangé au 31 décembre 2021.

La provision pour risques de 3.3 millions d'euros reconnue dans le cadre d'un litige entre ENEDIS et la société Total Spring France a été changé au cours de l'année 2021. Le montant de la provision au 31.12.2021 est de 2.9 millions d'euros.

La provision pour risques sur les factures à établir de la société Total Spring France pour 4.3 millions d'euros reste inchangée au 31 décembre 2021.

Provisions pour charges

Les provisions pour charges correspondent aux provisions pour avantages du personnel de la Société s'élèvent à 3.4 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 2.9 millions d'euros à fin 2020.

Note 19. DETTES FINANCIERES

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Autres emprunts obligataires	**113 752**	**125 515**
Concours bancaires	1 500 347	**613 717**
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	**1 500 347**	**613 717**
Autres emprunts	384 197	**384 008**
Dettes financières diverses	51 592	**24 058**
Emprunts et dettes financières divers	**435 788**	**408 066**
Dettes financières	**2 049 887**	**1 147 297**

Les concours bancaires sont composés des soldes créditeurs de banques (essentiellement TotalEnergies Treasury) et des intérêts courus à payer. La hausse du solde de concours bancaires est liée à la hausse des appels de marge et aux besoins en fonds de roulement dans un contexte de hausse de prix.

Le poste « autres emprunts » comprend un emprunt auprès de TotalEnergies Treasury pour un montant de 384 millions d'euros.

Les dettes financières diverses se composent principalement des comptes courants créditeurs avec les filiales de la Société (avec TotalEnergies CE de Bayet) pour 44.7 millions d'euros en 2021 (22.5 millions d'euros en 2020).

Note 20. DETTES DIVERSES ET COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

20.1 Dettes diverses

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Clients - avances et acomptes reçus	1 362 174	
Fournisseurs	431 011	412 792
Fournisseurs - factures non parvenues	1 328 521	705 166
Clients créditeurs	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**1 759 532**	**1 117 959**
Dettes fiscales	1 062 086	383 006
Dettes sociales	17 838	16 141
Dettes fiscales et sociales	**1 079 924**	**399 147**
Dettes sur immobilisations	**3 700**	13 177
Autres dettes	**117 534**	45 788
Dettes diverses	**4 322 864**	**1 576 071**

Les autres dettes sont constituées principalement des clients créditeurs et des montants dû en raison du factoring.

20.2 Produits constatés d'avance

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Prestations de service	-	-
Franchise de loyer	630	817
Vente d'énergie	2 825 473	4 543
Produits constatés d'avance	**2 826 103**	**5 360**

20.3 Différences d'évaluation sur instruments de trésorerie - passif

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Gains & pertes enregistrés sur opérations à terme d'électricité		49 339
Pertes enregistrées sur opérations à terme de gaz		10 770
Gains enregistrés sur opérations à terme de CO2		1 952
Différences d'évaluation sur instruments de trésorerie passif	-	**62 061**

Les dénouements techniques propres au fonctionnement des marchés réglementés et réalisés au cours de l'exercice ont été comptabilisés en 2021 en produits constatés d'avance.

20.4 Ventilation des dettes par échéances

En milliers d'euros	31/12/2021	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Autres emprunts obligataires	113 752	45 752	68 000	
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	1 500 347	1 500 347		
Emprunts et dettes financières divers	435 788	51 788	384 000	
Dettes financières	**2 049 887**	**1 597 887**	**452 000**	-
Clients - avances et acomptes reçus	1 362 174	1 362 174		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 759 532	1 759 532		
Dettes fiscales et sociales	1 079 924	1 079 924		
Dettes sur immobilisations	3 700	3 700		
Autres dettes	117 534	117 534		
Dettes diverses	**4 322 864**	**4 322 864**	-	-
Produits constatés d'avance	**2 826 103**	2 825 673	**430**	-
Différences d'évaluation sur instruments de trésorerie passif	-	-		-
Total	**9 198 854**	**8 746 424**	**452 430**	-

20.5 Charges à payer

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Founisseurs - factures à recevoir	1 328 521	705 166
Dettes fiscales et sociales	17 265	10 509
Autres emprunts - Intérêts courus	986	1 060
Banque - Intérêts courus	414	309
Autres charges à payer	-	-
Charges à payer	**1 347 186**	**717 045**

Note 21. ENGAGEMENTS HORS-BILAN

21.1 Engagements d'achats et de ventes d'énergie

Afin d'ajuster ses approvisionnements et couvrir les consommations de ses clients, la Société conclut des contrats fermes ou optionnels d'achats à terme et de vente à terme d'électricité et de gaz sur le marché de gré à gré ou sur un marché organisé.

Au 31 décembre 2021 les engagements résultant de ces contrats sont les suivants :

Notionnels en k€	31/12/2021	< 1 an	> 1an et < 5ans	> 5 ans
Engagement net sur opération électricité	3 314 698	2 845 521	469 177	-
Engagement net sur opération gaz	1 258 238	1 103 400	154 838	-

Notionnels en GWh	31/12/2021	< 1 an	> 1an et < 5ans	> 5 ans
Engagement net sur opération électricité	39 871	33 516	6 355	-
Engagement net sur opération gaz	27 758	20 459	7 299	-

Notionnels en k€	31/12/2020	< 1 an	> 1an et < 5ans	> 5 ans
Engagement net sur opération électricité	1 885 220	1 543 825	341 394	-
Engagement net sur opération gaz	471 514	263 971	207 542	-

Notionnels en GWh	31/12/2020	< 1 an	> 1an et < 5ans	> 5 ans
Engagement net sur opération électricité	39 219	32 680	6 539	-
Engagement net sur opération gaz	28 986	16 184	12 801	-

Le Mark-to-Market de ces instruments est le suivant :

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Juste valeur des opérations à terme	5 730 004	306 703
Juste valeur des option d'achat	-	-

21.2 Cautions et nantissements

En milliers d'euros	31/12/2021	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Garanties Bancaires sur contrats énergie marché organisé	92 000	92 000		
Garanties Bancaires sur contrats énergie OTC	23 450	23 450		
Garanties Bancaires ARENH	81 775	-	81 775	
Garanties Bancaires liées au réseau	38 570	38 570	-	
Autres garanties bancaires	35 846	32 576	3 270	
Total	**271 641**	**186 596**	**85 045**	**-**

Les garanties bancaires sur contrats énergie marché organisé représentent des garanties émises envers les contreparties financières de la Société sur les achats et reventes à terme d'énergie.

Les garanties bancaires sur contrats énergie OTC représentent des garanties émises envers les contreparties industrielles de la Société concernant les contrats long-terme mis en place et qui couvrent principalement des garanties de paiements.

Les garanties bancaires liées au réseau correspondent aux cautions émises envers les responsables des réseaux de transport et de distribution d'énergie, pour couvrir le risque de défaut de la Société en tant qu'acteur sur les réseaux français.

21.3 Garantie émise dans le cadre du projet Landivisiau

La Société a émis le 15 juillet 2019 un cautionnement d'un montant de 275M€ au profit de la société Siemens AG dans le cadre de la signature du contrat EPC du projet Landivisiau. Cela était réduit à 32,1 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Pour rappel, la société TotalEnergies Electricité et Gaz France s'est engagée à apporter son soutien financier à sa filiale « Compagnie Electrique de Bretagne » pour la durée du projet de construction de Centrale à Landivisiau.

Note 22. SITUATION FISCALE

22.1 Intégration fiscale

Depuis l'exercice 2019 TotalEnergies Electricité et Gaz France fait partie de l'intégration fiscale de sa société mère TotalEnergies SE.

La convention d'intégration fiscale conduit les filiales du groupe fiscal à constater une charge d'impôt équivalente à celle qu'elles supporteraient en l'absence d'intégration fiscale.

22.2 Allègements de la dette future d'impôt

Le taux d'impôt retenu pour le calcul de la fiscalité différée de TotalEnergies Electricité et Gaz France est de 25.8%.

		Impôts différés	
Situation au 31/12/2021	**Base de calcul**	**Actif**	**Passif**
Déficits reportables fiscalement	**234 455**	**60 548**	-
Deficits au 31/12/2020	219 671	56 730	
Déficit fiscal 2021	14 784	3 818	

Note 23. LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

En milliers d'euros	Valeur des titres		% capital détenu	Capital	Autres capitaux propres	Avances consenties	Chiffres d'affaires	Résultat	Dividendes encaissés	
	Brut	Provision								
TotalEnergies Power Generation	18 500	(13 257)	100%	510	(35)	3 461	688	(181)	-	*(1)*
Direct Energie Belgium	100	(100)	100%	100	(10 295)	13 255	118	5	-	*(1)*
Libcom	0	-	100%	1	(118)	203	447	(31)	-	*(1)*
TotalEnergies Solutions	197	-	100%	95	(1 322)	3 024	2 571	(223)	-	*(1)*
TotalEnergies CE Bayet	44 434	-	100%	42 000	19 455	-	183 142	18 165	9 000	*(1)*
TotalEnergies CE Marchienne au Pont	38 280	-	100%	74 062	(11 503)	17 050	86 292	(7 770)	-	*(1)*
TotalEnergies Renouvelables France	386 033	-	100%	8 625	68 983	-	28 625	37 529	33 523	*(1)*
TotalEnergies CE Saint Avold	181 342	-	100%	17 707	142 070	-	428 702	27 023	-	*(1)*
Vertigo	1 250	-	25%	1 533	29 402	-	313 827	18 245	543	*(2)*
Hetty	4 200	-	100%	1 000	743	1 114	4 966	719	-	*(1)*
Cono sur	2	-	5%						-	*(3)*

(1) Comptes au 31/12/2021
(2) Comptes au 30/09/2021
(3) Aucun chiffre disponible

Note 24. ELEMENTS RELATIFS AUX ENTREPRISES ET PARTIES LIEES

Les éléments relatifs aux entreprises liées et entreprises associées sont les suivants :

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Titres de participations	672 889	643 576
Créances rattachées à des participations	3 228	27 456
Provision sur créances rattachées à des participations		(13 294)
Créances (nettes de provisions) clients et comptes rattachés	599 168	248 099
Autres créances	732	-
Emprunts et dettes financières divers	(1 930 541)	(1 013 897)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(597 765)	(134 325)
Ventes de marchandises	267 412	
Production vendue - services	1 685 966	
Achats de marchandises	(345 912)	
Achats de matières premières et autres approvisionnements	(1 702 999)	
Autres achats et charges externes	(13 459)	
Autres charges	(23)	
Produits financiers	42 600	934
Reprises financières sur provisions	-	343
Charges Intérêts des comptes courants groupe	(5 882)	(1 068)

Toutes les transactions significatives effectuées par TotalEnergies Electricité et Gaz France avec des parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

Note 25. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Au titre de l'exercice 2021, les honoraires des commissaires aux comptes se sont élevés à 1.2 million d'euros

Note 26. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Pour l'année 2021, la rémunération globale des dirigeants s'est élevée à 2 400 835 €.

Note 27. COMPTES CONSOLIDES

La Société est consolidée dans les comptes de la société TotalEnergies SE, sise 2 Place Jean Millier - 92400 Courbevoie.

Note 28. EVENEMENTS POST CLÔTURE

Les opérations militaires en Ukraine qui ont commencé le 24 février 2022 et les sanctions prises contre la Russie par de nombreux Etats ont impacté de manière directe ou indirecte l'activité de l'entreprise notamment par la hausse des cours du prix de l'énergie. La société a adapté la gestion de ses opérations dans le strict respect des sanctions européennes.

Ce contexte particulier ne remet pas en cause l'arrêté des comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2021 selon le principe de continuité d'exploitation : la société générant suffisamment de flux de trésorerie ou sa capacité de financement (en propre ou par le bénéfice de la centralisation de la trésorerie de la Compagnie TotalEnergies) pour gérer ses besoins de trésorerie pour les 12 prochains mois.